

# LE PATRIOTE

*Méfiez-vous  
de l'homme  
nu qui vous  
propose  
sa chemise.*

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

200 Frs

16<sup>e</sup> année

## LES RELATIONS ENTRE LA CHINE ET L'AFRIQUE SOUMISES À LA SAGACITÉ DU COLLOQUE DE L'ASOM

La société savante française Académie des sciences d'outre-mer (ASOM) a tenu, son colloque délocalisé à Brazzaville du 8 au 9 mai 2024. Ce colloque le premier du genre en terre congolaise a porté sur les relations entre la Chine et l'Afrique. Placé sous le parrainage du membre associé, Anatole Collinet Makosso, ce colloque qui a regroupé les experts, les chercheurs, les décideurs politiques et acteurs du développement venus d'horizons divers ont passé au peigne fin les nouvelles opportunités d'une coopération digne d'un nouvel ordre mondial.



7

Mines

### CE QUE LE CONGO PEUT GAGNER EN EXPLOITANT LE MÉGA PROJET NABEBA-MBALAM-BADONDO ?

9

La marche

### UN DROIT DEMOCRATIQUE MAIS POTENTIELLEMENT TOXIQUE

4

Assainissement

### LES OCCUPANTS ANARCHIQUES DES TROTTOIRS DANS LE COLLIMATEUR

10

### KYLIAN MBAPPÉ AU REAL MADRID

15





## RAPPORT SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME (2<sup>ème</sup>) SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA QUATRIÈME LÉGISLATURE DU SÉNAT

Conformément aux dispositions de l'article 119 de la Constitution, les travaux de la deuxième (2<sup>ème</sup>) Session extraordinaire du Sénat se sont déroulés du 11 au 23 avril 2024. Le mot introductif de la Deuxième Secrétaire du Bureau du Sénat, la Vénérable Élisabeth MAPAHA et le discours d'ouverture du Président du Sénat, le Vénérable Pierre NGOLO, ont constitué les deux (2) temps forts de la cérémonie d'ouverture.



Dans son mot introductif, la Deuxième Secrétaire du Bureau du Sénat a présenté les cinq (5) affaires constituant l'ordre du jour de la session extraordinaire.

Dans son discours d'ouverture, le Président du Sénat, le Vénérable Pierre NGOLO, a indiqué que la présente session, qui s'ouvre un jour après la clôture de la deuxième session ordinaire administrative, est une occasion de délibérer sur des questions pressantes de la République. Les textes soumis à l'examen de la chambre haute sont d'un intérêt significatif pour l'économie nationale, en plein processus de relance, ainsi que pour la promotion de la citoyenneté dans un environnement où l'incivisme semble s'enraciner, a-t-il poursuivi.

Il a, par la suite, interpellé le sens de responsabilité des Vénérables Sénateurs en vue d'un accomplissement conséquent de leur contrat avec la République.

Tout en souhaitant bon travail à tous, le Président du Sénat a déclaré ouverts les travaux de la deuxième (2<sup>ème</sup>) session extraordinaire du Sénat.

Les cinq (5) affaires qui ont constitué l'ordre du jour de la session extraordinaire sont les suivantes :

**Affaire n° 1 :** Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production du permis NGOKI II entre la République du Congo,

la Société Nationale des Pétroles du Congo et la Société Africaine des Recherches pétrolières et distributions.

**Affaire n° 2 :** Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production entre la République du Congo, la Société Nationale des Pétroles du Congo, Ammat Global Ressources, Transfal et Rosetti pour le permis d'exploitation Zatchi III ;

**Affaire n° 3** Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production entre la République du Congo, la Société Nationale des Pétroles du Congo, Ammat Global Ressources, Transfal et Rosetti pour le permis d'exploitation Loango III ;

**Affaire n° 4** Projet de loi portant approbation de l'avenant n° 2 au contrat de partage de production du permis Kayo entre la République du Congo, la Société Nationale des Pétroles du Congo et la société Wing Wah E&P SAU ;

**Affaire n° 5** Projet de loi portant création de l'Agence Nationale de réinsertion sociale et d'éducation civique.

### Des affaires examinées et adoptées

Au terme de cette deuxième (2<sup>ème</sup>) session extraordinaire, les cinq (5) affaires inscrites à l'ordre du jour ont été examinées et adoptées.

Le contrat de partage de production du permis d'exploitation NGOKI II, objet de l'affaire n° 1, vise

à promouvoir la zone de permis tout en tenant compte de l'expertise technique et des capitaux nécessaires à sa mise en valeur.

Le contrat de partage de production du permis d'exploitation ZATCHI III, objet de l'affaire n° 2, et le contrat de partage de production du permis d'exploitation LOANGO III, objet de l'affaire n° 3, permettront à la République du Congo d'augmenter significativement la production pétrolière afin de générer des ressources additionnelles en soutien au plan national de développement (PND) 2022-2026.

L'Avenant n° 2 au contrat de production du permis KAYO, objet de l'affaire n° 4, a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de ce contrat de partage de production en incluant les termes économiques et fiscaux de partage de produits issus de la valorisation du gaz naturel.

La loi portant création de l'agence nationale de réinsertion sociale et d'éducation civique, objet de l'affaire n° 5, dote la République du Congo d'un Établissement public à caractère administratif chargé de matérialiser les nouvelles orientations du gouvernement dans les domaines de l'insertion, la réinsertion et de l'éducation civique des jeunes.

### Des activités réalisées en marge des travaux

En marge des travaux, le Sénat a pris part, le 19 avril 2024, à la cérémonie d'hommage de la Nation rendue à l'ancien Sénateur, Gaston David OBILI, sous le Très haut patronage de Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'État.

Telle est la synthèse des travaux de la deuxième (2<sup>ème</sup>) session extraordinaire du Sénat.

Brazzaville, le 23 avril 2024

Le SÉNAT

## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT, LE VÉNÉRABLE PIERRE NGOLO, A L'OCCASION DE LA CLÔTURE DE LA 2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DU SÉNAT - 4<sup>ème</sup> LÉGISLATURE

- Monsieur le Ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique, représentant le Ministre d'Etat, Ministre des affaires foncières et du domaine de l'Etat, chargé des relations avec le Parlement ;
- Vénérables Sénateurs et chers collègues ;
- Très chers collaborateurs ;
- Mesdames, Messieurs.



Le 11 avril dernier, soit le lendemain de la clôture de la session ordinaire administrative, nous ouvrons la 2<sup>ème</sup> session extraordinaire de la législature en cours.

L'interruption des vacances parlementaires, aussitôt leur entame, trouvait sa justification par l'urgence, pour la République, de disposer des textes inscrits à l'ordre du jour en considération de leur importance et de leur incidence économique et sociale.

Fermes dans notre résolution à prendre la place qu'il nous revient dans l'entreprise de construction de notre pays, nous avons, avec célérité et minutie, traité les cinq affaires portées à notre table.

Pour l'étape, on peut clamer : « mission accomplie, très bien accomplie ».

Mais, il nous reste le plus délicat, c'est veiller à ce que, dans les faits, les espoirs suscités qui ont motivé l'urgence produisent les effets attendus. En clair, il nous est exigé l'exercice efficace du contrôle tant il faut limiter sinon empêcher tout abus et pousser à l'élévation des performances.

Les lois se prennent pour être mises en application, processus dans lequel les Institutions ou Organes de contrôle ont à peser de tout leur poids.

Notre mission, qui ne se ramène pas au seul vote des lois, recouvre toute son envergure lorsque, se prolongeant par le suivi permanent et rigoureux de l'action de l'Exécutif, elle se pose en facteur d'incitation à l'effort pour l'évolution de la cité.

- Monsieur le Ministre ;
- Vénérables Sénateurs et chers collègues ;
- Très chers collaborateurs ;
- Mesdames, Messieurs.

Nous attendons que les contrats de partage de production que nous venons de voter contribuent significativement à renforcer la capacité d'action du gouvernement pour l'amélioration constante du quotidien des citoyens.

L'agence nationale de réinsertion sociale et d'éducation civique, venant à la vie pendant l'année dédiée par Son Excellence Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'Etat à la jeunesse, dans un contexte de montée de l'incivisme avec pour corollaire la poussée de l'insécurité,

est vivement saluée.

Elle tombe donc à point nommé pour autant qu'elle vient en renfort du dispositif en place pour une meilleure prise en main de notre population jalouse de la paix.

- Monsieur le Ministre ;
- Vénérables Sénateurs et chers collègues ;
- Très chers collaborateurs ;
- Mesdames, Messieurs.

Au moment où nous clôturons notre session extraordinaire, on enregistre dans quelques coins de la République les faits de criminalité qui mettent à rude épreuve la quiétude des citoyens. Le cas le plus emblématique reste celui de Ouesso, suite à l'enlèvement et à l'assassinat de la jeune Séphora.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre compassion et nos condoléances les plus émues à la famille de la victime. Le Sénat est solidaire de toutes les familles éplorées du fait des actes de certains citoyens.

Les pouvoirs publics sont interpellés devant cette nouvelle forme de criminalité fondée sur la séquestration et la demande de rançon dans certains cas.

Nous osons espérer, avec l'arrestation de l'auteur de l'assassinat crapuleux de Ouesso, que la justice fera toute la lumière sur les faits et que les relations entre nos deux pays, le Cameroun et le Congo, seront préservées.

L'actualité telle que nous la vivons nous impose d'accorder une attention particulière à la problématique de la sécurité.

En vue de la poursuite et de la consolidation de la démarche du Congo vers le développement, il urge que nous réalisons tous, Institutions et citoyens, la nécessité de l'effort pour vaincre l'incivisme et le banditisme.

Une fois encore, bonnes vacances parlementaires à tous !

Je déclare clos les travaux de la 2<sup>ème</sup> session extraordinaire du Sénat 4<sup>ème</sup> législature.



Parfait Iloki

## « LES BATAILLES POLITIQUES NE SE GAGNENT JAMAIS AVEC DES ORGANES DÉMEMBRÉS »

Après avoir conduit les travaux de la session ordinaire du conseil fédéral du Parti congolais du travail des Plateaux, Parfait Iloki, le délégué national est rentré récemment à Brazzaville avec le sentiment d'une mission bien accomplie. Cette mission politique qui s'est déroulée le 4 mai dernier à Djambala, avait pour but de redynamiser les organes intermédiaires et de base du Parti Congolais du Travail. Mettant à profit cette occasion, le secrétaire permanent à la communication et porte-parole du PCT, n'est pas passé par quatre chemins pour rappeler à l'attention des militants quelques principes de base.

**Le Patriote :** Dans quel contexte avez-vous conduit la session fédérale ordinaire du Parti congolais du travail dans les Plateaux ?

**Parfait Iloki :** Cette session a eu lieu dans un contexte marqué par les impératifs de complétement des instances intermédiaires et de base. Le contexte c'est aussi la tristesse qui a envahi le parti ces derniers temps à cause de la perte tragique de fervents et exemplaires militants. A ce propos, nous avons fait part de nos regrets quant à ces pertes. C'est ainsi que nous avons fait observer une minute de silence en leur mémoire. Mais au-delà, j'éprouve toujours, comme dans le passé, le bonheur infini d'être parmi ces camarades de fédération des plateaux qui ont toujours réservé un accueil chaleureux à toutes les délégations de notre formation de passage dans cette localité. J'ai toujours trouvé des militants mobilisés.

**L.P :** Que vise le PCT à travers la convocation de ces sessions des conseils fédéraux ?

**P.I.** La convocation des sessions ordinaires des instances intermédiaires et de base de notre parti, comme celles qui nous ont toujours rassemblées, constituent un mode de management opté par la direction politique nationale. C'est une preuve de vitalité ; une occasion pour la portion centrale de s'assurer de la bonne marche de notre instrument de lutte, conformément aux orientations du 5ème congrès ordinaire. C'est dans ce contexte de bonne organisation de travail dans l'unité ; une unité qui se construit sur du béton, selon la formule consacrée du secrétaire général, le camarade Pierre Moussa. C'est dans la discipline, la cohésion, la solidarité et la paix que notre parti a engrangé des victoires poli-

tiques de taille ces dernières années. Rappelons que le PCT a remporté brillamment, l'élection présidentielle de 2021 ; les élections législatives et locales de 2022 et les sénatoriales de 2023.

**L.P :** N'est-ce pas déjà la campagne avant même la précampagne pour la présidentielle de 2026 ?

**P.I :** Pas du tout. Le PCT exécute son programme d'activités.

**L.P :** Au-delà de l'exécution de votre programme d'activités 2024, que représentent ces sessions ?

**P.I :** Les batailles politiques ne se gagnent jamais avec des organes démembrés ou boitillants. D'où l'importance des efforts à engager de manière régulière, comme le prévoient nos textes, aux fins du renouvellement de nos équipes. C'est une manière de ranger nos troupes pour mettre en œuvre des programmes et actions adaptées.

**L.P :** La session a-t-elle atteint ses objectifs ?

**P.I :** Bien sûr que oui. Je l'ai dit au terme de nos travaux, quand j'ai exprimé ma satisfaction. La session a été à la hauteur de nos attentes puisqu'elle nous a permis d'obtenir des résultats escomptés. En effet, outre l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour, le complétement des organes démembrés a été une nécessité vitale. Nous avons donc eu l'occasion de renforcer nos équipes, de les dynamiser afin de perpétuer leur capacité de combat politique. Nous leur avons aussi répercuté les exhortations de la direction politique.

**L.P :** Qu'est-ce que vous leur avez dit en substance ?

**P.I :** Par exemple, chaque fois que nos ambitions personnel-



les ne sont pas satisfaites, cela ne devrait ni éteindre notre engagement, ni baisser notre combativité et notre amour pour le plus grand parti et le Congo. Le militantisme est un engagement pour une cause commune, une vision de la société portée en toute respon-

sabilité par des intelligences avancées. Nous leur avons rappelé aussi que le véritable militant se distingue par son élan de solidarité en faveur du service public, au profit de la collectivité.

**L.P :** Qu'avez-vous dit aux

cadres qui incarnent la direction du conseil fédéral ?

**P.I :** Les camarades qui bénéficient de la confiance des autres ne doivent pas se considérer comme des vainqueurs. On attend d'eux la preuve en toute humilité, de leur capacité de rassembleurs, de meneurs d'hommes et de gestionnaires efficaces de l'organisation. Le Parti congolais du travail, comme le stipulent ses statuts et son règlement intérieur ne s'accommode guère de l'existence en son sein, des clans à la dévotion de tel ou tel autre dirigeant. Cela entame gravement son unité, la discipline de ses membres et leur cohésion, conditions sans lesquelles, aucune victoire n'est envisageable. Nous avons appelé chaque membre du parti à amplifier le rayonnement de la fédération, afin que cette dernière demeure le cadre idéal de solidarité, de dialogue et de tolérance, pour l'élaboration et la mise en œuvre concertée des stratégies de combats victorieux.

Propos suscités par  
Marlène Samba

### LA PARABOLE DE L'ÉLÉPHANT

#### L'ÉLÉPHANT ET LA MEUTE DE CHIENS

Une meute de chiens enragés est aux trousses d'un gros éléphant ! La scène est insolite, la représentation sans doute cocasse. Le décor est peint ici par mon grand-père très amusé par l'ambition démesurée des chiens, ses compagnons de chasse. La trame du récit est surréaliste et laisse pantois de grands chasseurs, habitués à voir les chiens plutôt aux trousses des antilopes, hérissons et autres petits ruminants. Que veulent-ils donc au plus gros des animaux ? Les interrogations fusent de partout.

A première vue, ces interrogations paraissent banales mais, elles valent tout leur peson d'or au regard de la disproportion de leur taille, de leurs forces respectives, de leurs us et coutumes : d'un côté, de petites bestioles imprudemment offensives, animées par la folie des grandeurs ; de l'autre, le puissant éléphant habité par un grand esprit d'humilité et de tolérance, obligé de se retirer, afin d'éviter tout accrochage aux conséquences imprévisibles.

De folles interprétations sont faites au sujet de l'attitude des chiens et celle de l'éléphant.

Et mon grand-père de réagir :

« Penser à une capitulation de l'éléphant, c'est mal connaître cet animal. C'est même ne pas le connaître du tout. Car, il ne tourne jamais ses talents à son agresseur, ne craint jamais d'être vaincu, mais sait repousser toute forme

d'adversité. Il sait éviter l'affrontement avec ses petits congénères pour manifester sa tolérance et sa grandeur. Car, dans la jungle le seul prédateur de l'éléphant reste l'homme. Jamais ses cohabitants».

Pour le vieux sage, l'éléphant est le seul animal qui perçoit les objets deux fois plus gros qu'ils ne le sont. La rétine de ses yeux est aussi grossissante qu'une loupe. Ainsi, il conseille à quiconque voudrait grandir en richesse et en sagesse, de percevoir les autres deux fois plus grands que lui-même. Car, c'est en abandonnant tout égo que l'on peut atteindre les sommets de l'humilité. En effet, ajoute-t-il, par sa royauté, un bon patriarche ne saurait être un monarque absolu à l'égard de ses congénères mais, un sage invulnérable par son rôle imposant et son sens de dépassement.

Mon grand-père a conclu son récit par un dicton populaire, en s'appuyant notamment sur le contraste d'humeurs incontestable entre d'une part, les chiens surexcités et simplement enthousiastes ; de l'autre, l'éléphant plutôt pondéré mais, invulnérable : «autant celui qui veut abattre un nuage avec son arc épuise en vain ses flèches, autant des chiens qui pourchassent un éléphant dépensent inutilement leur énergie».

Jules Débel



# LA MARCHÉ, UN DROIT DEMOCRATIQUE CEPENDANT POTENTIELLEMENT TOXIQUE

**Lorsqu'on apprécie la démocratie, bien de concitoyens ne se limitent qu'au seul moment emblématique de ce système politique que constituent les élections. Cet accent particulier mis sur les élections est légitimé par le suspens qu'elles suscitent à propos des personnes politiques devant perdre ou conserver le pouvoir. Et celles devant leur succéder. Au travers de ces personnes publiques, sont en jeu des visions différentes du monde. Mais la démocratie n'est pas que l'élection, elle se distingue aussi par des droits dont la marche ou les manifestations qui permettent aux citoyens battant le pavé d'exprimer de façon singulière leurs opinions politiques, leurs mécontentements à l'endroit des politiques publiques. Mais sûrement plus que tous les autres droits démocratiques, la marche ou les manifestations portent en elles une charge de risques importante.**

Les marches ou les manifestations d'ordre politique se dispersent souvent dans le désordre avec des violences qui se répandent dans la ville ou dans le pays. Les médias qui rapportent ces faits font état de quartiers entiers incendiés, des arrestations perpétrées en masse par la police, des morts suite à des balles perdues ou délibérément visées sur des manifestants. Des violences peuvent s'étaler pendant des jours voire des semaines. Il n'y a qu'à se souvenir des manifestations des gilets jaunes en France ayant paralysé le pays pendant des mois. Le pouvoir était aux abois. Toujours en France, souvenons-nous il y'a 56 ans, précisément en mai 1968, des manifestations qui ont fait craindre le pire. Le président français, le General de Gaulle, donna des sueurs froides au pays lorsqu'il disparut sans crier gare en pleine manifestation des étudiants. Ce bref rappel donne une idée des risques que comporte ce droit démocratique qu'est celui de la marche ou autres manifestations.

## Un droit démocratique reconnu et garanti

Cependant et heureusement l'exercice de ce droit n'entraîne pas mécaniquement ces conséquences. Heureusement ! Et c'est parce que le pays fait confiance au génie congolais que l'exercice de ce droit démocratique est consacré par la constitution congolaise du 25 octobre 2015. Son article 27 intitulé que "l'Etat reconnaît et garantit, dans les conditions fixées par la loi, les libertés d'association, de réunion, de cortège et de manifestation". Ainsi ce droit relatif à l'organisation des marches est revendiqué tant par les formations politiques au pouvoir que celles qui rament dans l'opposition. Mais autant par les Ongs qui estiment qu'elles ont autant le droit de s'exprimer de cette manière afin de rappeler aux gestionnaires de l'Etat leurs devoirs.

A l'évidence, les motivations à l'origine des marches sont différentes selon qu'elles sont initiées par les formations politiques au pouvoir ou au contraire par les formations rivales. Les marches des partis proches



**Il y a des marches qui construisent la nation et d'autres qui la déconstruisent**

du pouvoir sont généralement initiées lorsqu'ils entendent apporter leur soutien au pouvoir. Ils le font parfois quand celui-ci traverse une période difficile qui s'exprime par la baisse de son audience dans l'opinion et de façon injuste jugée ainsi par eux. Par exemple une réforme gouvernementale nécessaire, opportune dictée par des conditions économiques et sociales particulières mais qui passe mal dans l'opinion à l'image d'une potion amère. Ce qui peut causer des sentiments d'incompréhensions dans le gouvernement.

## La marche pour consolider le pouvoir

La marche de soutien au pouvoir a la propriété de requinquer le moral de l'Exécutif et de l'exhorter à persévérer dans ses réformes salutaires, estimées ainsi par ses séides, afin de les inscrire durablement dans la voie vers le développement du pays. Les marches de soutien au gouvernement se déroulent et se terminent généralement sous un climat bon enfant. Il n'y a pas d'agressivité dès lors que la manifestation réunit les acteurs du même bord politique. Affirmer dans ce contexte que le service d'ordre est réduit à tourner les pouces n'est nullement excessif. Sauf que ce climat peut être perturbé par des casseurs venus d'ailleurs

Les associations qui ont une proximité avec l'opposition ainsi que les formations politiques qui en sont issues sont fondées pour organiser des marches en

vue de critiquer ouvertement le gouvernement. Les dénonciations, les contestations qui sont exprimées lors de ces marches peuvent être perçues de deux principales manières. Elles peuvent être comprises comme l'expression des marcheurs désireux de participer activement à la vie politique dans notre pays. Ces derniers ne se contentent pas de lire les journaux, de regarder la télé. Ils veulent être dans l'action en vue de contribuer à infléchir sur les orientations gouvernementales auxquelles ils ne vouent aucune sympathie.

## Détruire l'image du pouvoir

La marche qui, dans ces

conditions, se situe dans la logique des activités protestataires contre le gouvernement, correspond au profil de ces militants de l'opposition qui se trouvent dans la posture de l'affrontement. Donc qui ne sont pas pour le compromis avec le pouvoir. Enfin, il y a une autre sorte de marcheurs qui ne sont pas des jusqu'aboutistes mais qui dénoncent, critiquent, contestent non pour «casser la baraque» mais au contraire pour alerter le gouvernement de sorte qu'il revoie certaines politiques. Et ainsi faire avancer le pays dans les secteurs qui traînent les pas. Ce peut être l'électricité et l'eau aujourd'hui.

Jusqu'ici on peut légitimement penser que ce droit est admirablement respecté. Dernièrement, il s'est tenu dans notre pays une marche qui s'est dispersée pacifiquement. On peut s'en féliciter.

Mais objectivement, il faut se dire que s'il y a risque de dérapage à l'issue d'une marche, il proviendrait probablement d'une marche organisée par les forces de l'opposition. Parmi les participants à la marche qui ne sont pas tous des politiques, l'illusion est forte qu'à l'occasion de celle-ci, un geste déplacé peut être tenté en vue de mettre le feu aux poudres. Autrement dit d'espérer arriver à créer des conditions pour l'effondrement du pouvoir alors que l'objectif de la marche est d'obtenir du gouvernement l'amélioration des politiques publiques. Les participants à la marche ne viennent pas tous avec les mêmes intentions. Aussi les organisateurs des marches devraient savoir tenir leurs troupes lorsqu'ils se lancent dans ce genre d'activité. Il est vrai que le service d'ordre sera assuré mais il peut courir le risque d'être débordé et débouché sur la destabilisation du pays. Qui plus est, leur stature ne rassure pas en cas d'implosion

Aujourd'hui, des organisations demandent des autorisations visant la tenue des marches comme si c'était si facile de les organiser. Les risques exposés au début de cet article ne semblent ni les dissuader ni les effrayer. Ils agissent comme s'ils avaient l'intention de saborder ce droit démocratique qu'est la marche. Ou plus grave, plonger le pays dans le chaos. Pourtant ils ont le loisir de profiter des élections présidentielles afin de satisfaire leurs ambitions nationales. Il y en a une en vue en 2026.

**Laurent Lepossi**



**Océan du Nord**  
Compagnie Générale de Transport

**OUVERTURE DES LIGNES**  
**ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!**  
après une interruption momentanée de la ligne  
Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce  
sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo

**Désormais voyagez JUSQU'À MBOMO!!**

**Brazzaville**  
**ETOUMBI - KELLE**  
tous les  
**MARDIS**  
**SAMEDIS**



**Brazzaville**  
**ETOUMBI - MBOMO**  
tous les  
**JEUDIS**

www.oceandunord.com  
contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60  
Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 08 MAI 2024

**Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Mercredi 08 Mai 2024 au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.**

Douze (12) affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Un (1) projet de loi au titre du Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;
- Un (1) projet de loi et deux (2) projets de décret au titre du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;
- Trois (3) projets de loi au titre du Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;
- Un (1) projet de décret et une (1) communication au titre du Ministère de l'économie et des finances ;
- Deux (2) projets de décret au titre du Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi ;
- Une (1) nomination au titre du Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale.

## I/- Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Honoré SAYI, Ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, a soumis à l'examen des Membres du Conseil des Ministres un (1) projet de loi portant création de l'agence congolaise des affaires maritimes (ACAM). Le code de la marine marchande et la création des services de la marine marchande il y a une soixantaine d'années prouvait la volonté de notre pays de développer les services portuaires, maritimes et connexes et, ainsi, de porter le plus haut possible le pavillon congolais. Devenus la direction générale de la marine marchande en 1987, les services concernés ont mis en évidence la volonté du gouvernement de moderniser le secteur et de répondre aux besoins d'adaptation prescrits au niveau international.

La mise en œuvre des réformes induites, inspirées des conventions internationales ainsi que du code de la marine marchande de la CEMAC, a concerné des domaines aussi divers que la sécurité et la certification maritimes, les droits et taxes maritimes, la formation des personnels des académies maritimes, etc.

Ce développement a été cependant freiné par des insuffisances diverses, en termes de ressources humaines, financières et matérielles.

Un audit mis en œuvre en 2018 par l'OMI a déploré l'absence de stratégie maritime nationale, et a pointé un certain nombre de pistes de développement de l'économie maritime. L'importance des ressources humaines, matérielles et financières à mobiliser est telle qu'elle justifie amplement la création, sur les cendres de la direction générale de la marine marchande, d'un établissement public à caractère administratif dénommé « agence congolaise des affaires maritimes », structure capable de redynamiser les actions dans ce secteur et de finaliser les réformes, en conformité avec les exigences de la communauté internationale.

Après examen, et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'agence congolaise des affaires maritimes (ACAM). Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

## II/- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Invitée par le Président de la République à prendre la parole, Mme le Professeur Delphine Edith EMMANUEL, née ADOUKI, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, a soumis à l'examen des Membres du Conseil trois (3) projets de texte ; le premier est un projet de loi portant création du centre multiservices de valorisation des bioressources.

Il s'agit là d'une des composantes du projet d'appui à la modernisation de l'enseignement supérieur (AMES) financé par l'agence française de développement (AFD) à hauteur de 7 millions d'euros. Située dans l'enceinte de l'université Marien N'GOUABI, cette structure permettra d'élargir l'offre de formations professionnelles et mettre des services de proximité à la disposition des entreprises.

Seront concernés par cet outil de modernisation du système d'enseignement supérieur qu'est le projet AMES : le financement compétitif de projets de recherche et de formation ; l'amélioration de la qualité des formations et des résultats de la recherche et de l'employabilité des diplômés ; la valorisation des bioressources ; la redynamisation des partenariats et des coopérations scientifiques avec

notamment l'appui d'institutions françaises de recherche et de formation.

Ce centre, dont les ressources proviendront aussi bien de l'Etat que de ses recettes propres, aura pour missions : de soutenir les travaux de recherche appliquée des étudiants et doctorants ; de fournir des formations de qualité pour les futurs ingénieurs du secteur agroalimentaire ; de valoriser les ressources naturelles ; de stimuler la transformation des bioressources en encourageant l'entrepreneuriat, la création de recettes innovantes et de qualité adaptées au marché national.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant création du centre multiservices de valorisation des bioressources. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, la Ministre EMMANUEL a présenté un projet de décret portant organisation des études universitaires en République du Congo, dans le cadre du système LMD (« Licence, master, doctorat »). Elle a précisé à l'attention des Membres du Conseil que ce système désigne l'ensemble des mesures qui modifient le système d'enseignement supérieur, pour l'adapter aux standards internationaux et modifie l'organisation des études supérieures dans les universités et établissements d'enseignement supérieur.

Fruit de la volonté politique des chefs d'Etat de la CEMAC, exprimée en 2005, de constituer un espace commun d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle, cette réforme a été introduite à l'université Marien N'GOUABI en 2009 puis a été étendue à tous les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

C'est le principe de cette extension à tous ces établissements qui est consacré par le projet de décret examiné ce jour par le Conseil.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant organisation des études universitaires en République du Congo, dans le cadre du système LMD (« Licence, master, doctorat »).

La Ministre EMMANUEL a, in fine, soumis à l'examen du Conseil un projet de décret portant application de la libre circulation et l'établissement pour la création d'un établissement privé d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel par le ressortissant d'un Etat membre de la CEMAC établi en République du Congo.

Fondée sur le principe de la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, l'union économique de l'Afrique centrale (UEAC), le projet de décret soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres est pris en application d'une directive des chefs d'Etat du 28 décembre 2021 qui autorise la libre circulation et l'établissement pour la création d'un établissement privé d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel par un ressortissant d'un Etat membre établi sur le territoire d'un autre Etat membre de la CEMAC. Le texte a pour objet de faciliter la libre circulation des ressortissants CEMAC dans un autre pays de la CEMAC, pour les raisons évoquées.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant application de la libre circulation et l'établissement pour la création d'un établissement privé d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel par le ressortissant d'un Etat membre de la CEMAC établi en République du Congo.

## III/- Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public.

Invité à son tour par le Chef de l'Etat à prendre la parole, M. Ludovic NGATSE, Ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public, a soumis trois projets de textes à l'examen du Conseil. Le premier d'entre eux est un projet loi portant réglementation des jeux de hasard et d'argent.

Longtemps considérés comme un divertissement, ces jeux deviennent de plus en plus une véritable activité économique et génèrent d'importantes recettes fiscales. Cette réalité met cependant au jour des risques de criminalité en bande organisée, ayant amené les pays du monde à réglementer et encadrer cette activité.

Au Congo, le secteur, constitué d'établissements de paris hippiques et de paris sportifs, de casinos et de maisons de jeux, connaît un véritable vide juridique, susceptible de générer des abus de plusieurs ordres : non-protection des mineurs ; refus des tenanciers de s'acquitter de leurs



obligations fiscales, au détriment des recettes légitimes attendues par l'Etat ; troubles à l'ordre public ; risques de développement d'activités prohibées par la loi et la morale, etc.

Le projet de loi soumis au Conseil va doter notre pays d'un cadre législatif adéquat qui encadrera ces activités et permettra de se prémunir des risques évoqués.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant réglementation des jeux de hasard et d'argent. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le Ministre NGATSE a soumis à l'attention des membres du Conseil un projet de loi portant création de l'autorité de régulation des jeux de hasard et d'argent. Créée sous la forme d'un établissement public à caractère administratif et placée sous la tutelle du Ministre en charge du budget, cette structure aura pour mission de sécuriser le secteur des jeux de hasard et d'argent dont la réglementation sera adoptée concomitamment.

Permettant de protéger le pays du risque de prolifération de machines à sous clandestines familières aux organisations mafieuses, l'autorité de régulation sera également chargée d'encadrer le secteur le plus délicat, celui des jeux en ligne, qui peut exposer au risque de blanchiment d'argent et de financement éventuel d'actes pouvant porter atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'autorité de régulation des jeux de hasard et d'argent. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Enfin, le Ministre NGATSE a soumis à la sagacité des Membres du Conseil un projet de loi portant charte des établissements publics à caractère administratif. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme d'ensemble des établissements publics qui doit consacrer un nouveau cadre juridique et institutionnel adapté.

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) sont une technique d'organisation de l'action publique. Ils sont créés dans des domaines très divers. Il s'agit ici de prendre en compte les principes de redevabilité, de transparence, de performance, mais également les obligations liées au basculement du budget en mode programme ainsi que la nécessaire transposition des directives communautaires en droit national.

Contrairement aux établissements publics à caractère industriel et commercial, qui ont la forme d'entreprises publiques depuis la loi de 1981, les EPA n'avaient jusqu'ici pour fondement que l'article 125 tiret 11 de la Constitution du 25 octobre 2015 ; la loi en examen a donc pour objet de doter les EPA nationaux et locaux d'un cadre juridique spécifique en vue d'augmenter leurs performances.

Il s'agit de fixer les règles relatives au patrimoine, au budget, à la fusion, à la scission, au transfert d'activités, à la dissolution et à la liquidation des EPA ; les dispositions de la loi permettent également de moderniser l'organisation et le fonctionnement des organes des EPA et de déterminer les règles de nomination et la nature des mandats de dirigeants de ces organes.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant charte des établissements publics à caractère administratif. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Suite page 6



Suite de la page 5

#### IV/- Ministère de l'économie et des finances.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Jean-Baptiste ONDAYE, Ministre de l'économie et des finances, a soumis aux membres du Conseil un projet de décret portant approbation des statuts de la caisse congolaise d'amortissement. Créée en 1971, la caisse congolaise d'amortissement des emprunts souscrits par le Congo, a connu des évolutions de son cadre législatif et réglementaire avec, notamment, l'introduction des dispositions communautaires de la CEMAC.

Gérée sur la base d'une organisation provisoire datant de 1983, devenue entretemps obsolète, la caisse a été réinstituée par la loi n°2-2024 du 8 février 2024, complétée par le décret n°2024-99 du 6 mars 2024 portant attributions et organisation de la direction générale du trésor qui fixe les compétences partagées par ces deux administrations dans la gestion de la dette publique.

Le projet soumis aux membres du Conseil vise à améliorer le cadre organisationnel et opérationnel de la caisse congolaise d'amortissement. Il s'agit également de compléter le dispositif de gestion de la dette publique et des dépôts des divers organismes publics confiés à la CCA. Enfin, ce recadrage organisationnel doit s'inscrire dans les principes de la loi de 2024 réinstituant la CCA.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de la caisse congolaise d'amortissement.

#### V/- Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi.

Prenant la parole après y avoir été invité par le Président de la République, M. Hugues NGOUELONDELE, Ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi, a soumis deux textes à l'examen des membres du Conseil.

Le premier est un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du programme « corps des jeunes volontaires du Congo ». Notre pays a ratifié le 22 octobre 2010 la charte africaine de la jeunesse. Celle-ci prévoit la création d'un Corps de jeunes volontaires au sein de chacun des Etats-membres de l'Union africaine. Ainsi, la loi du 12 avril 2021 a institué le Corps des jeunes volontaires du Congo (CJVC).

Le texte soumis au Conseil ce jour est donc le texte d'application permettant de rendre opérationnel le corps des volontaires, dont la vocation est de stimuler la vulgarisation, la promotion du volontariat et le déploiement des volontaires sur l'ensemble du territoire national au bénéfice de notre jeunesse.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du programme « corps des jeunes volontaires du Congo ».

Le second texte présenté par le Ministre NGOUELONDELE est un projet de décret fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la commission interne de conciliation du programme « corps des jeunes volontaires du Congo ».

Dans le cadre de la ratification de la charte africaine de la jeunesse précitée, ainsi que de loi de 2021 portant institution du corps des jeunes volontaires au Congo, il est prévu un organe de règlement des litiges qui pourraient survenir. L'activité de volontariat étant dérogatoire au code du travail ainsi qu'au statut général de la fonction publique, un organe d'arbitrage est institué pour gérer les litiges ou différends émanant de ladite activité.

Ainsi, les litiges individuels nés de l'exécution du contrat de volontariat sont préalablement et obligatoirement soumis à une commission interne de conciliation, avant toute saisine des tribunaux.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la commission interne de conciliation du programme « corps des jeunes volontaires du Congo ».

#### VI/- Communication.

Enfin, le Conseil des Ministres a suivi une (1) communication. Présentée par M. Jean-Baptiste ONDAYE, Ministre de l'économie et des finances, elle était relative à la participation de la délégation congolaise aux réunions de printemps 2024 du Fonds monétaire international et du groupe de la Banque mondiale à Washington (Etats-Unis), du 15 au 20 avril 2024.

Conduite par le Ministre de l'économie et des finances, la délégation congolaise était notamment composée de Mme Ghislaine Ingrid Olga EBOUKA-BABACKAS et de M.

Ludovic NGATSE, respectivement Ministres du plan et du budget, ainsi que de M. Serge MOMBOULI, ambassadeur du Congo aux Etats-Unis.

Le Congo a pris part aux rencontres multilatérales statutaires, notamment avec Mme Kristalina GEORGIEVA directrice générale du FMI.

Les relations avec l'ensemble des autres institutions de Bretton Woods ont fait l'objet de diverses rencontres, notamment avec M. Ousmane DIAGANA, vice-président de la Banque mondiale, rencontres auxquelles M. Jean-Jacques BOUYA, Ministre d'Etat, Ministre de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier a ponctuellement pris part.

Ces contacts, complétés par diverses rencontres bilatérales, ont permis à la délégation congolaise de faire un tour d'horizon de l'actualité économique et financière mondiale et de s'imprégner des défis du moment. Il en ressort de nombreux enseignements quant à la poursuite des réformes à mener par notre pays.

Les membres du Conseil ont pris bonne note de ces informations. Le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Denis SASSOU N'GUESSO, a invité le Gouvernement à poursuivre avec la résolution qui le caractérise la mise en œuvre des réformes et l'exécution du programme, dont la Facilité élargie de crédit est l'élément essentiel, avec en point de mire la très prochaine 5ème revue du FMI prévue en ce mois de mai 2024.

Après avoir souligné le fait que les pouvoirs publics dis-

posaient à présent de tous les outils d'appréciation de la situation, fruit de la large consultation menée depuis plusieurs semaines, le Président de la République a instruit le Premier ministre et les membres du Gouvernement de finaliser le programme en faveur de la jeunesse, en vue de sa présentation et de son adoption lors de la tenue très prochaine d'une réunion du Conseil des Ministres consacrée à cette problématique.

#### VII/- Nomination.

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des Ministres a procédé à une nomination au titre du Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale.

Est nommée :

à Présidente du Conseil d'administration de la caisse d'assurance maladie universelle : Mme Yvonne Valérie Yolande VOUMBO MATOUMONA, née MAVOUNGOU, Docteur en médecine, Maître de conférences agrégée en santé publique.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 13h15. □

## FMC Brazzaville

# LA NOUVELLE ÉQUIPE SE MOBILISE SUR LE TERRAIN

**Après la réunion inaugurale qui s'est tenue au lendemain de son installation, le bureau fédéral de la Force montante congolaise (FMC) de Brazzaville s'est mis déjà au travail. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les sessions inaugurales des conseils de comité qui s'enchaînent depuis quelques temps dans la capitale.**



*L'espace politique appartient à celui qui l'occupe*

**A**insi, après Congo, le premier secrétaire fédéral de la FMC-Brazzaville Honoré Mouanda et son équipe ont été le 9 mai à Talangaï où cette session a eu lieu sur fond d'exhortations à davantage de responsabilité militante.

Dans l'une comme dans l'autre session, Honoré Mouanda rappelle aux membres du conseil de comité que Brazzaville, capitale politique du Congo est en avant-poste de toute entreprise politique. A ce titre, elle imprime le rythme, donne le ton et la cadence pour toute victoire sur le terrain et

dans les urnes. Pour la feuille de route en application, le premier secrétaire fédéral énonce l'objectif immédiat du Parti congolais du travail et de ses unions catégorielles que sont la FMC et l'Organisation des femmes du Congo (OFC). Le travail de terrain est fondamental parce qu'il va « permettre au candidat champion du Parti congolais du travail à sortir vainqueur à la prochaine élection présidentielle au Congo ».

Un enjeu de taille qui est pris au sérieux par la jeunesse du PCT de l'arrondissement 6 Talangaï. Dans son adresse à cette couche juvénile, Honoré

Mouanda a exhorté cette jeunesse à mettre en œuvre des mécanismes compétitifs sur tous les plans. « Nos dirigeants ont mis à disposition plusieurs mécanismes qui nous permettent d'être aujourd'hui plus compétitifs sur tous les plans de la vie. Il est important de se concentrer et de regarder dans la même direction, afin de s'en approprier. Notre génération ne devrait plus servir de soubassement des comportements individuels, mais plutôt un soubassement d'une génération consciente et apte à faire face à l'avenir », a indiqué Honoré Mouanda à ses

congénères.

Son vœu le plus ardent est l'observation sans faille de la discipline dans les actions et la responsabilité dans la prise de décision ; la sagesse dans la marche quotidienne, question de susciter une réalité qui renforcera la foi et la confiance des dirigeants à l'endroit de la jeunesse.

Si de son côté, Fiston Ingani le président du conseil du comité FMC-Talangaï exprime l'engagement et la détermination des jeunes à accompagner efficacement leur parti pendant les batailles futures ; le président du comité du parti congolais du travail Talangaï Daniel Nguébila quant à lui, appelle ces jeunes au patriotisme, à la défense des idéaux du parti dans l'arrondissement, à être au service du peuple ; à bannir le tribalisme et le sentimentalisme.

Rappelons qu'à l'instar de ce qui s'est passé à Bacongo, cette session a doté le conseil du comité FMC Talangaï de la feuille de route devant permettre à ses dirigeants d'atteindre les objectifs qui leurs sont assignés par la direction politique, dont la redynamisation du comité.

**Henriet Mouandinga**



# LES RELATIONS ENTRE LA CHINE ET L'AFRIQUE SOUMISES À LA SAGACITÉ DU COLLOQUE DE L'ASOM

La société savante française Académie des sciences d'outre-mer (ASOM) a tenu, son colloque délocalisé à Brazzaville du 8 au 9 mai 2024. Ce colloque le premier du genre en terre congolaise a porté sur les relations entre la Chine et l'Afrique. Placé sous le parrainage du membre associé, Anatole Collinet Makosso, ce colloque qui a regroupé les experts, les chercheurs, les décideurs politiques et acteurs du développement venus d'horizons divers ont passé au peigne fin les nouvelles opportunités d'une coopération digne d'un nouvel ordre mondial.

Le colloque a consisté en l'évaluation de l'impact de la coopération sino-africaine sur le développement économique, social et politique de l'Afrique et dans la reformulation de l'ordre mondial. Il a été en effet démontré que « les relations entre la Chine et l'Afrique se sont amplifiées au cours de ces dernières années. La Chine est devenue un partenaire incontournable pour plusieurs pays africains, un acteur majeur dans le domaine des infrastructures, des ressources naturelles et du commerce sur le continent ». Cette conclusion a été tirée après les exposés sur « les investissements chinois en Afrique ; la préservation de l'environnement mondial de paix et de sécurité ; l'émergence d'une économie mondiale ouverte

et inclusive ». De même, les questions de coopération économique et commerciale, de développement durable, de gouvernance, de partenariat stratégique entre la Chine et l'Afrique ; l'évaluation des avantages et défis des investissements chinois en Afrique, ont été soumises à la sagacité du colloque de l'ASOM.

Notons que cette institution qui suit l'évolution de l'histoire des pays du Sud, notamment en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Océanie, s'est aussi penché sur les perspectives et les attentes des différentes parties prenantes, des gouvernements, des entreprises, de la société civile de cette relation avec la Chine.

Il sied de signaler que ce n'est pas pour fait de hasard que l'ASOM a choisi le Congo pour



Le président Denis Sassou N'Gusso reçoit sa distinction

tenir son colloque. Le Congo non seulement est un pays en paix et hospitalier. Il est aussi lié à la Chine par un accord de partenariat stratégique. De plus le Congo accorde une place de choix à l'environnement. C'est pourquoi, ce colloque international a honoré la République du Congo à travers une décoration, qui reconnaît la floraison de son œuvre littéraire. Le président

de la République Denis Sassou N'Gusso a été lui aussi décoré pour son engagement en faveur de la protection de l'environnement.

Pour rappel, l'Académie des sciences d'outre-mer a été fondée en 1922 afin d'étudier les questions spécifiques aux colonies, sous le nom d'Académie des sciences coloniales. La séance solennelle d'ouverture de l'Académie eut lieu le

18 mai 1923 à la Sorbonne sous la présidence d'Albert Sarraut, ministre des colonies. C'est à cette occasion que Paul Bourdardie, Secrétaire perpétuel, lança les quatre verbes : savoir, comprendre, respecter et aimer. Ces quatre verbes deviendront par la suite la devise de l'Académie.

Ernest Otsouanga

## Budget

# DES ACTIONS POUR L'INCLUSIVITÉ DES NOUVEAUX PARADIGMES

En début d'année prochaine, tous les ministères basculeront en mode de gestion budget-programme. Le ministère du budget, du portefeuille public et des comptes publics s'active pour ne rater aucune étape préalable.

L'atelier des deux semaines lancé par le chef de ce département Ludovic Ngatsé, s'inscrit dans ce cadre. Cet atelier a été axé sur l'élaboration des plans stratégiques et les outils de programmation budgétaire des différents ministères. Il intervient cinq mois après le démarrage du processus avec les six ministères pilotes. En effet, c'est le 1er janvier prochain que l'ensemble des départements ministériels, basculera en mode budget-programme et non en budget de moyens, comme cela a toujours été le cas.

Dans cette marche, Ludovic Ngatsé, le ministre du budget, du portefeuille public et des comptes publics, fait feu de tout bois pour tenir cette réforme des plus emblématiques de la gouvernance Makosso II. C'est dans cette quête qu'il vient de lancer, à Kintélé, l'atelier sur l'élaboration des plans stratégiques et des outils de programmation budgétaire des différents ministères. Cette réforme inédite marque une étape déterminante dans cette



Des armes théoriques nécessaires pour une action pratique sans faille

démarche visant à basculer tous les ministères en mode budget-programme d'ici 2025, puisqu'il s'agit de parachever le processus amorcé à titre expérimental avec six ministères pilotes en 2024.

Selon les animateurs, cet atelier « consiste à faire que la totalité des ministères soit enfin dotée, chacun en ce qui le concerne, d'un plan straté-

gique, aligné sur les priorités et les objectifs de son secteur, tout en étant cohérent avec les orientations générales du gouvernement contenues dans le plan national de développement 2022-2026 ». Ainsi, pendant deux semaines, les participants partageront leurs expériences ; apprendront les uns auprès des autres ; discuteront des meilleures pratiques,

en vue d'une meilleure maîtrise du cadre juridique et institutionnel du budget programme ainsi que des principaux outils méthodologiques devant permettre, l'élaboration des plans stratégiques ministériels, des Cadres de dépenses à moyen terme, des Projets annuels de performance, des outils de suivi et d'évaluation ainsi que le cadre de suivi des program-

mes.

Le défi est de taille, mais Ludovic Ngatsé est formel : « nous pouvons élaborer des plans stratégiques solides et des outils de programmation budgétaire efficaces pour garantir le succès de ce basculement en mode budget-programme ». En effet, précise le ministre, ce plan stratégique « permettra de définir les objectifs, les indicateurs de performance et les actions à entreprendre pour atteindre les résultats escomptés ». Il précise par ailleurs que « cet atelier vise la mise en place des outils de programmation budgétaire robustes (...) et les cadres de dépenses à moyen terme, pour allouer efficacement les ressources en fonction des résultats attendus ».

Il insiste par ailleurs que, ce processus doit être transparent, participatif et fondé sur des données fiables, afin de garantir une utilisation optimale des fonds publics. Cet exercice devra se faire, en tenant compte des principales leçons tirées de la phase expérimentale.

Ernest Otsouanga



## LE PND 2022-2026 REÇOIT UN APPUI FINANCIER SUBSTANTIEL DE LA BAD

**Les discussions sur le renforcement de la coopération, entre la Banque Africaine pour le Développement (BAD) et la République du Congo ont débouché sur un accord de près de 250 milliards de FCFA. Cette annonce a été faite par la vice-présidente de la BAD, en charge du développement régional, de l'intégration et de la prestation de services Marie-Laure Akin Olugbade au terme de deux jours d'échanges fructueux avec la délégation congolaise qui a été conduite par la ministre du Plan, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas.**

**D**émarrées le lundi 06, ces discussions se sont achevées le 8 mai 2024, sur une note satisfaisante. La Banque africaine de développement (BAD) a matérialisé son engagement financier envers la République du Congo en lui allouant 249,6 milliards de FCFA. Cette coquette somme est répartie entre quatre domaines prioritaires à savoir : les infrastructures routières, l'agriculture, la formation et la gouvernance. C'est la vice-présidente de la BAD, en charge du développement régional, de l'intégration et de la prestation de services, Marie-Laure Akin Olugbade qui a annoncé cette bonne information au cours de la séance de travail qui avait réuni les deux délégations autour de la même table.

Cet établissement compte apporter un appui budgétaire au Congo et accélérer le financement des projets conjoints. L'objectif de cette mission est de renforcer la coopération entre la BAD et le Congo. Il s'agit notamment de discuter des modalités de mobilisation de financements innovants, d'accélérer la mise en œuvre des opérations du portefeuille, d'améliorer leur performance et de planifier les futurs appuis de la BAD au Congo. Notons



**Le gouvernement de la République reçoit une bouffée d'oxygène**

qu'au cours du séjour de travail, des représentants de cette institution financière panafricaine, ont eu des échanges fructueux avec l'institut national de la statistique et un atelier sur l'évaluation conjointe de la vulnérabilité et de la résilience au Congo.

Rappelons que la mission de la Banque africaine de Développement portait sur trois principaux volets : la finalisation de la stratégie d'intervention du groupe de la BAD pour la période 2023-2027 ; la mission d'évaluation du profil risque du Congo censée permettre au pays d'avoir plus de finance-

ment et la finalisation du pacte national de l'alimentation et de l'agriculture. Parlant de ce dernier volet, la BAD entend appuyer le Congo dans le développement de chaînes de valeur et de la promotion de l'agro-industrie, à travers le projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo (PRODIVAC). A signaler à cet effet que plusieurs localités et paysans ont déjà bénéficié de l'accompagnement du PRODIVAC, dans la formation professionnelle. La priorité avait été accordée aux jeunes.

Il sied de signaler que dans le

domaine de la gouvernance, la BAD accompagne le gouvernement dans la réalisation des réformes. A en croire les propos de la vice-présidente Marie-Laure Akin Olugbade : « *des réformes très audacieuses, très courageuses sont en train d'être mises en place pour non seulement, améliorer la mobilisation des ressources internes, mais aussi pour créer un environnement favorable, attractif pour le secteur privé et également pour la gestion des ressources naturelles* ». Elle a toutefois ajouté que les projets liés à l'énergie et au climat sont en cours d'étude.

Pendant cette mission de trois jours, les émissaires de la BAD ont rencontré toutes les parties prenantes congolaises, principalement les ministères de l'Économie et des Finances, des Infrastructures et du Plan. En outre, la mission a également travaillé avec les autorités en vue de mettre en place un programme d'appui budgétaire dans le cadre global des grandes réformes lancées par le gouvernement congolais et les experts du Fonds monétaire international.

En sa qualité de cheffe de la délégation, Marie-Laure Akin Olugbade a indiqué l'importance du soutien de la BAD au plan national de développement (PND) 2022-2024 en ces termes : « *nous apportons un soutien à la mise en œuvre du PND pour lequel, je félicite la ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, pour l'élaboration et la clarté de cette politique. Nous accompagnons et nous intervenons notamment dans quatre domaines : les infrastructures, l'agriculture, la formation et la gouvernance* ».

Au-delà de tout, la BAD demeure, l'un des principaux partenaires de la République du Congo, avec un portefeuille de près de 250 milliards de FCFA. Ces dernières années, elle a contribué au financement de projets majeurs tels que la construction des routes d'intégration, à l'instar de la route Ouesso-Sangmelima reliant le Congo au Cameroun, la route Dolisie-Ndendé-Doussala vers le Gabon et le projet de la route devant relier le Congo à la Centrafrique.

**Alexandre Ôgnègné**

## AFRIQUE CENTRALE : UNE ÉCONOMIE SUR UN NUAGE EN FIN 2024

**A en croire les prévisions de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la bonne tenue des activités non pétrolières devrait porter la croissance économique en zone CEMAC en 2024. En effet, cette institution bancaire projette une croissance à 3,6% dans l'espace communautaire à fin 2024, soit le taux de croissance économique le plus élevé en 10 ans. La croissance des activités non pétrolières devrait s'établir à 4,1% au cours de 2024, par rapport à 3,1% en 2023.**

**L**es experts de la BEAC sont formels. Les perspectives économiques dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sont favorables pour l'année 2024. Les prévisions du Comité de politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique centrale révèlent une croissance de 3,6% dans l'espace communautaire à fin 2024. Des mêmes sources, on apprend que ce taux de croissance économique est le plus élevé depuis 10 ans. Cette croissance sera portée principalement par la bonne performance des activités non pétrolières, dont la croissance est attendue à 4,1% au cours

de 2024, en hausse de 1% par rapport à 3,1% en 2023, selon les projections de la BEAC.

Les perspectives économiques dans la zone CEMAC sont assez bonnes. Cependant, elles peuvent être mitigées pour ce qui est de l'inflation. Toutefois, la situation pourrait s'améliorer, si l'économie de l'Afrique centrale connaîtrait une certaine diversification. Il faut donc diversifier surtout les exportations à l'intérieur de l'Afrique. Ce qui permettrait non seulement de stabiliser



**Honoré Mondombe**

les prix, mais aussi de contenir l'inflation à un taux beaucoup moins que celui de 5,5%.

Selon Honoré Mondombe, expert en intelligence économique, le dynamisme annoncé au niveau des activités économiques en zone CEMAC, notamment dans le secteur hors pétrole, ce dynamisme sera impulsé aussi bien par le secteur privé que par le secteur public. Dans le secteur public, les perspectives de la BEAC montrent une dégradation des indicateurs des finances publiques en 2024, avec un solde budgétaire négatif de -0,2%, contre 0% en 2023, en raison notamment de l'accroissement des investissements dans les pays de la sous-région.

Poursuivant sa déclaration Honoré Mondombe, affirme également que les économies de l'Afrique centrale doivent arrêter de faire du pétrole la locomotive de l'économie et doi-

vent beaucoup plus profiter du prix du cacao qui est en hausse pour augmenter le nombre de partenaires commerciaux et exporter dans des marchés à haute valeur ajoutée telle que l'Asie.

Dans le même temps, en dépit des mesures de lutte contre l'inflation, mises en œuvre dans les pays de la CEMAC, les poussées inflationnistes devraient persister tout au long de 2024. L'inflation dans la sous-région devrait s'établir à 5,5%, soit près du double du seuil de tolérance de 3%, admis par les critères de surveillance multilatérale de la zone. Ces pressions inflationnistes seront entretenues par la hausse des prix des produits pétroliers notamment au Cameroun et au Tchad, d'après les perspectives de la BEAC.

**Patrick Yandza**



Mines

# QU'EST-CE QUE LE CONGO PEUT GAGNER DU MÉGA PROJET NABEBA-MBALAM-BADONDO ?

**Le plus grand projet minier transfrontalier de l'Afrique centrale, mis en chantier par le Congo et le Cameroun a été lancé le 8 mai 2024 par les ministres en charge des mines des deux pays concernés, respectivement Pierre Oba et Gentry CalistusFuh. Ce projet gigantesque ouvre d'incommensurables opportunités économiques et financières en faveur du Congo et du Cameroun. Des centaines d'emplois et autres effets induits sont vantés par les acteurs. A en croire leurs propos, l'exploitation de ce gisement devra hisser le Congo à la quinzième place mondiale des pays producteurs du fer.**

Après vingt ans de tergiversations, de négociations, de tractations, de concessions et de rétractations, le projet minier transfrontalier, communément exploité par le Congo et le Cameroun est entré dans sa phase de production. Le lancement des activités de ce projet a été conjointement effectué côté congolais, par Pierre Oba, ministre d'Etat, ministre des mines et de la géologie et côté camerounais par Gentry CalistusFuh, ministre des industries, des mines et de la technologie ainsi que Jean Ernest Massena Bibehe, ministre camerounais des transports. On y a noté également la présence de : Manuel André, président directeur général de Sangha Mining développement et d'Alexandre Mbiam, directeur général de Bestway Finances limited. Le coup d'envoi des travaux techniques proprement dits sera effectif dès l'année prochaine, selon les acteurs sur le terrain. Alexandre Mbiam, le directeur général de Bestway finances limited explique que ce projet consiste en la construction d'une voie ferrée de 149 kilomètres en République du Congo pour l'exportation des



Photo de famille qui immortalise ces instants de gloire pour l'économie des deux pays

mines Nabeba, Avima et Badondo.

### Un financement sans endettement

Le lancement technique du projet d'exploitation de ce gisement minier consacre l'accélération des travaux d'exploitation de ce méga projet frontalier. Ce financement est entièrement assuré par le consortium Bestway finances limited dit-il. « C'est un financement sans endettement public, préservant ainsi la santé finan-

cière des Etats partenaires ». Ces travaux démarrent par la construction du chemin de Nabeba et le transport ferroviaire commencera en 2027. Au titre d'effets attendus, 25 milliards de dollars seront collectés au titre de la fiscalité directe. Cela ne fait l'ombre d'aucun doute parce qu'il s'agit d'un «fer de bonne teneur enrichi de 65%, essentiel pour l'industrie moderne de l'acier. Avec une montée en puissance progressive de la production grâce à la mise en exploitation des mines d'Avima et de Badondo

on atteindra la capacité maxi de 125 millions de tonnes annuelles faisant du Congo le 15ème producteur de la planète. Le Congo sera le leader de la transformation du fer », a annoncé Alexandre Mbiam. C'est ce que confirme Manuel André, le PDG de Sangha Mining développement dans sa déclaration : « ce projet illustre l'engagement de notre filiale à exploiter et à développer ces ressources stratégiques pour le Congo. Un tournant décisif pour notre entreprise, le département de la Sangha et le Congo car, le projet Nabeba que nous lançons aujourd'hui et les futurs projets Avima et Badondo représentent un investissement de près de 10 milliards de dollars et générera près de 20 millions d'emplois sans compter des retombées fiscales considérables pour le Congo. La mise en production de la mine Nabeba est prévue pour 2025, avec une exploitation des minerais de fer de haute qualité essentielle, pour l'industrie de l'acier. Cette production se fera dans le strict respect des normes environnementales. Le développement des industries ferroviaires et portuaires financés par le consortium, commencera sous peu avec une planification visant l'opérationnalité complète d'ici 2025 », signale-t-il. Pour lui, l'expertise technique et les capacités de gestion des projets garantissent le succès des opérations d'un méga projet. Ce mégaprojet est le moteur de croissance pour le Congo, un pilier de l'autonomie industrielle et un symbole du progrès pour un avenir durable et prospère.

### De nouveaux espoirs

Pour Gentry Calistus Fuh, ministre camerounais des industries, des mines et de la technologie, à travers Nabeba-Mbalam-Badondo, le Congo et le Cameroun ont décidé d'unir leur destin dans la réalisation du plus grand projet minier transfrontalier de l'Afrique centrale. Il est porteur d'espoirs tant au plan économique que financier, pour les deux pays frères qui, jusque-là, n'exploitent que les ressources pétrolières et gazières. De son côté, Jean Ernest Massena Bibehe, ministre camerounais des transports estime que le Congo et le Cameroun montrent aux yeux du monde, la meilleure image de l'intégration sous régionale. Il se réjouit de ce que ce projet qui est un engagement sans faille, accélère la vitesse de l'émergence. Il est une perspective

qui va booster des ressources internes indépendantes de l'or noir et du gaz. Il matérialise l'interconnexion entre le Congo et le Cameroun, en donnant aux populations l'avantage de vivre de manière accélérée le développement économique. Pierre Oba, ministre d'Etat ministre des industries minières et de la géologie, met en garde les investisseurs et salut la concrétisation du projet qui intervient après moult efforts. Les contrats, a-t-il prévenu, ont été retirés aux « premiers investisseurs qui n'avaient pas mis à profit certains avantages spécifiques pour le Congo. Il a été autant pour le Cameroun. Il était temps pour nous de donner un signal fort aux opérateurs de cesser de prendre en otage les gisements du Congo et du Cameroun. Pendant que les pays attendaient la mise en exploitation de ce gisement, ces opérateurs se permettent plutôt de mettre à mal sa réalisation ». Les nouvelles opportunités qui s'ouvrent à travers ce projet permettront de réduire les écarts du développement socioéconomique entre les départements et profiteront en priorité à la Sangha. Pour lui, comme pour le préfet de la Sangha, Edouard René Okouya, ce projet « permettra de résoudre durablement le problème de l'embauche des jeunes (...) Il est un signe, une aubaine pour notre jeunesse tant le projet créera les emplois directs et indirects ainsi que plusieurs autres opportunités. La jeunesse trouvera son compte ».

Henriet Mouandinga



**1<sup>ère</sup> PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.**

**G'BOX SERVICES**  
**Une Nouvelle équipe qui vous offre :**

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

**NOS METIERS**

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Routier
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

**NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU**  
 + De 14 agences dans tout le territoire national

NEW FORMULA POWERED BY **SAP Business One**

**Service Clients :**  
 Direction générale Brazzaville : Centre ville en face de la mairie centrale.  
 Agence Pointe noire : Centre ville Rond point kassaï en face du Centre Culturel Français.  
 Contact2017@gxinternational.net • www.gxinternational.net  
 (+242) 05 550 10 73 • (+242) 05 301 02 38

Nos Partenaires





Gouvernance publique

## LE PLAN D'INITIATION DU CADRE D'ACTION INTÉGRÉ DÉSORMAIS SIGNÉ

**Le ministre du contrôle de l'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs, le professeur Jean-Rosaire Ibara et la représentante résidente du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) Adama Diane Barry, ont procédé le 7 mai dernier à Brazzaville à la signature du plan d'initiation pour l'Elaboration du cadre d'Action Intégré de la gouvernance publique 2024-2025.**



*La gouvernance n'est plus un simple slogan si l'on ne s'en tient qu'à l'appui des institutions*

**C**e plan d'initiation (PI) a pour but de faire un état des lieux sur la gouvernance publique en République du Congo et proposer un schéma directeur d'élaboration du cadre d'Action Intégré de la gouvernance Publique (CAIGP). Ce cadre analytique

général permettra d'apprécier la situation du pays, d'identifier les secteurs susceptibles d'être positivement réformés, d'évaluer la possibilité réelle d'introduire ces réformes et de définir les mesures à mettre en œuvre pour faciliter leur acceptation.

A en croire le professeur Jean-Rosaire Ibara, sans cadre analytique et faute d'une vision d'ensemble des problèmes sous-jacents et des réformes concrètement réalisables, toute tentative de réforme est vouée à l'échec. « *Les concepts telles la transparence, la responsabilité, la gouvernance, la lutte contre la corruption et les infractions assimilées présentant des interrelations ne sont pas toujours faciles à accorder et doivent être constamment prises en compte* », a déclaré le ministre Jean Rosaire Ibara. Poursuivant sa déclaration, il a ajouté : « *à terme, ce plan d'Initiation (PI) permettra aux organes de veille et d'impulsion de la bonne Gouvernance de structurer et de hiérarchiser leurs actions respectives. De manière spécifique, il permettra de créer des conditions pour l'accélération de la modernisation de l'administrations au Congo* ». Il a toutefois précisé

qu'en outre les objectifs de ce plan d'initiation visent entre autres, l'élaboration d'un cadre stratégique intégré et réglementaire de la promotion de la gouvernance économique et de la redevabilité publique; la mise en place d'un cadre de modernisation des services juridiques et judiciaires ; le renforcement des capacités des autres acteurs publics en matière de rationalisation et d'une budgétisation axée sur les résultats et les performances.

Notons que cette signature est la résultante de deux années de travail aux côtés des autres ministères et institutions. Il s'agit des ministères de la Fonction publique ; de l'économie et des finances ; du budget et du portefeuille public ainsi que de l'économie numérique, la liste n'est pas exhaustive. Ainsi, le gouvernement et le PNUD ne comptent plus que sur le professionnalisme des experts pour rendre un travail de qualité qui permettra à la République de disposer d'un outil de veille et d'impulsion de la bonne gouvernance efficace et qui engage l'ensemble des parties prenantes.

**Dim-Martie Mizère**

Déclaration de conflit d'intérêts

## LES AUTORITÉS ÉDIFIENT DES GARDE-FOUS DE QUALITÉ POUR SOLIDIFIER LA GOUVERNANCE

**La Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) a lancé depuis le 16 avril dernier à Brazzaville, l'opération de déclaration de conflit d'intérêts, conformément au décret n°2022-467 du 3 août 2024. Cette opération qui devrait s'achever le 30 avril dernier, a été prorogée en raison de la très forte adhésion des Congolais. Cette opération se déroule sous la férule du président de cette institution Emmanuel Ollita Ondongo.**

**P**armi les personnalités investies d'une mission de service public et qui ont déjà accompli cet acte



*Le chef de file de l'opposition congolaise remettant sa déclaration*

citoyen, on peut citer le président du sénat Pierre Ngolo. Il a procédé à la déclaration des conflits d'intérêts le lundi 29 avril 2024. Après avoir accompli ce geste de citoyen, il a salué l'acte qui favorise la bonne gouvernance au Congo en ces termes : « *nous aussi, participons au contrôle parce que les organes de contrôle que nous sommes devons cultiver une certaine solidarité et une certaine compréhension. Ainsi, nous avons salué*

*cet acte parce qu'il participe de la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence. Il faut dire que pas à pas, le Congo marche vers la construction et la consolidation de la démocratie. En réunissant les conditions qui permettent à tous ceux qui sont à différents niveaux d'être véritablement au service de la République en se conformant à la loi et en faisant de telle sorte que l'intérêt général prime sur l'intérêt partisan et*

*particulier* », a-t-il déclaré.

L'opération de déclaration de conflit d'intérêts a été également saluée par le ministre Thierry Maguessa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et professionnel. Selon lui « *cette déclaration, nous l'avons faite conformément aux lois et règlements en vigueur consistant à installer ici et là demande beaucoup plus insistante du peuple qui a besoin de la transparence dans la gestion de la chose publique. Et nous*

*pensons que c'est un exercice noble de citoyenneté qui appelle à la transparence* ».

Le chef de file de l'opposition congolaise Pascal Tsaty Mabiala n'a pas voulu être en reste. Il s'est acquitté de cette obligation en procédant à la déclaration de conflit d'intérêt. Pascal Tsaty Mabiala a salué cette opération tout en soulignant son importance.

Le ministre des Zones économiques spéciales et de la diversification Jean-Marc Thystère Tchicaya a lui aussi exhorté les concitoyens aux hautes fonctions de l'Etat, de ne pas hésiter. « *Il faut se conformer à la loi, parce que nous avons eu l'honneur d'être élevé à un niveau de responsabilité par son Excellence Monsieur le Président de la République qui en a fait effectivement son cheval de bataille. Donc, ce devoir d'exemplarité, nous le devons d'abord à nous-mêmes, à la Nation et à nos compatriotes* », a-t-il rappelé.

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication, Philippe Mvouo, a quant à lui salué l'initiative et a indiqué que cet acte est important du fait qu'il participe à la bonne marche du pays. C'est donc un devoir civique.

Dans l'attente de la programmation de la deuxième phase, les retardataires continuent de faire preuve d'exemplarité en se conformant aux lois qui régissent le pays.

**D.M.M.**

### LE PATRIOTE

Siège: 106 bis,  
Rue Ewo - Ouenzé  
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE  
DU 25 MARS 2010

Directeur Général  
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication  
Guy MOUKOZA

Equipe rédactionnelle  
Laurent LEPOSSI,  
Georges ENGOUMA,  
Jules Débel,  
Gulit NGOU,  
Ernest OTSOUANGA  
Dim-Martie MIZÈRE

Relationniste  
Anderson de MBALOÉ,

Mise en pages  
YENGO MALANDA

Impression  
Offset  
Journal LE PATRIOTE



Assainissement

## LES OCCUPANTS ANARCHIQUES DES TROTTOIRS DANS LE COLLIMATEUR

**Galvanisé par la distinction qui lui a été décernée par le ministre de la santé et de la population Gilbert Mokoki, Juste Désiré Mondélé, ministre délégué en charge du développement local, annonce « le retour en force des actions de contrôle et de déguerpissement » à Brazzaville. Pour Gilbert Mokoki, les actions de salubrité entreprises par le ministre délégué Juste Désiré Mondélé intègrent parfaitement la stratégie mise en place par le gouvernement et ses partenaires pour lutter contre le paludisme.**

C'est ce qui a valu au ministre Juste Désiré Mondélé la distinction de champion de la lutte contre le paludisme. Le certificat de désignation lui a été remis le 08 mai 2024 à Brazzaville, par le ministre de la santé et de la population Gilbert Mokoki. Cette reconnaissance couronne en effet, ses efforts dans les opérations d'assainissement dont Ouenzé Bopeto ; gardons propres nos villes, villages et habitations propres ainsi que l'opération déguerpissement qui vise les occupants anarchiques de l'espace public dans les grands centres urbains. Cette distinction procède d'une étude concertée des experts du ministère de la santé et de la population, du programme national de lutte contre le paludisme et des partenaires du gouvernement dans la lutte contre le paludisme. En effet,



Un travail en faveur de la santé du peuple mérite un encouragement

ces experts sont unanimes pour reconnaître la pertinence des actions menées par Juste Désiré Mondélé. Selon ces experts, ces actions « participent

efficacement de la lutte contre le paludisme car, permettant de détruire les gîtes larvaires ». Emu par cette reconnaissance, le ministre délégué à la décen-

tralisation et au développement local déclare : « c'est vraiment un honneur pour nous quand je dis nous, cela veut dire nous les Brazzavillois à travers ma

modeste personne. Je dédie ce prix aux Brazzavillois, à toutes les collectivités locales du Congo et particulièrement aux habitants de l'arrondissement n° 5 Ouenzé à Brazzaville, eux qui étaient les premiers à s'engager avec nous dans ces actions d'assainissement ».

C'est après avoir reçu cette distinction qui était au menu des temps forts ayant marqué l'édition 2024 de la journée mondiale de lutte contre le paludisme, célébrée le 17 avril de chaque année, Juste Désiré Mondélé n'entend nullement baisser la garde. Il prévient les récalcitrants du renforcement des mesures de protection des espaces publics de Brazzaville. Mot pour mot, il a annoncé « le retour en force des actions de contrôle et de déguerpissement ».

Après avoir réussi la première phase qui s'est déroulée presque sans logistique appropriée, on espère que cette fois-ci, Juste Mondélé aura à sa disposition les moyens requis pour garantir la pérennité des contrôles afin de dissuader les occupants anarchiques de revenir sur les lieux publics dont ils ont été déguerpis.

Marlène Samba

## L'ORAGE DE TCHIKAPIKA MOBILISE LES FILLES ET FILS DU COIN EN ATTENDANT L'AIDE DE L'ETAT

**Deux mois après le passage de l'orage qui a déraciné des arbres, détruit des maisons, fait des sans-abris parmi les personnes vulnérables à Tchikapika centre, l'assistance de l'Etat se fait toujours attendre. Face au dénuement et au cri de détresse des leurs, les filles et fils originaires de ce district vivant à Brazzaville, viennent de lancer une quête, sous l'impulsion du député Dorel Eyobélé, question de rassembler des fonds nécessaires au relèvement social des victimes.**



Une vue partielle des résidents de Tchikapika à Brazzaville

Il convient de signaler que les techniciens du ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire ont déjà réalisé leur enquête. Ils ont aussi évalué les dégâts, identifié les victimes et établi leur nombre, la nature et la qualité de leurs besoins. Ils font aussi savoir que pour l'instant, le ministère ne dispose pas encore de la logistique nécessaire

pour faire face à leur situation, hormis les quelques paniers de vivres qui seraient déjà parvenus aux destinataires. L'on se souvient que le 18 mars 2024, le chef-lieu du district de Tchikapika, « Tchik la belle », était frappé par un orage ayant causé des dégâts matériels importants aussi bien pour les particuliers que pour l'Etat. Les réparations exigent

assez de moyens au regard de leur ampleur. L'évaluation indique que le sinistre a détruit treize habitations, brisé les baies vitrées du siège de la mairie et fait tomber quatre poteaux électriques. Trente-deux hommes, femmes et enfants se sont retrouvés sans abris. Ces « douze enfants scolarisés, cinq adolescents de zéro à 5 ans, une femme enceinte et quatre personnes du 3ème âge », sans-abris ont bénéficié de la solidarité de la communauté et sont accueillis dans les familles. Mais ils vivent dans des conditions qui ne sont pas celles dans lesquelles ils vivaient auparavant. La dépendance étant, les sottés d'humeurs et autres états d'âme sont enregistrés dans certaines familles d'accueil, polluant ainsi le climat. A cela s'ajoute le dénuement des victimes. C'est pour permettre aux sinistrés de se relever et de retrouver leur vie d'avant orage que, sans



Le présidium du lancement de la quête

prendre la place de l'Etat, les ressortissants de ce district, sous l'impulsion du député Dorel Eyobélé ont engagé une collecte de fonds dans l'espoir de rassembler les 18 millions de FCFA nécessaires à la reconstruction ou la construction des maisons détruites. Une commission est d'ailleurs à pied d'œuvre pour continuer à collecter les donations attendues. « Nous nous sommes réunis pour donner officiellement l'information à toutes les filles et à tous les fils du district de Tchikapika résidant à Brazzaville. Quand le sinistre s'est produit, nous nous sommes

rapprochés du gouvernement, notamment de la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire qui nous a fait comprendre que Tchikapika n'était pas pris en compte dans la première phase. Donc, il fallait attendre. Vu que les parents traversent des moments difficiles au village, il fallait que nous nous réunissions pour trouver des solutions à ce problème », c'est en ces termes que le député Dorel Eyobélé a justifié l'organisation de la quête.

Marlène Samba



Justice

## LES MAGISTRATS DU CONGO FORMÉS SUR LA COOPÉRATION JUDICIAIRE INTERNATIONALE

**Ce séminaire de formation qui s'est déroulé du 6 au 8 mai dernier à Brazzaville avait pour but de renforcer leurs connaissances dans le domaine de la coopération internationale. Le lancement officiel dudit séminaire a été placé sous les auspices du ministre de la justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones Aimé Ange Wilfrid Bininga. Il avait à ses côtés des ambassadeurs de l'Italie au Congo et de l'Union Européenne, respectivement Enrico Nunziata et Diacom Durazzo.**

**C**e séminaire de formation des magistrats du Congo s'est tenu sur le thème : « *Coopération judiciaire internationale* ». Cette thématique a renfermé trois principaux thèmes, à savoir : la coopération judiciaire internationale, la prévention ainsi que la répression du terrorisme. Ces thèmes sont en phase avec les défis du monde actuel. En effet, la coopération judiciaire est essentielle, car elle vise à promouvoir une culture judiciaire mondiale. Elle a pour but de lutter contre la criminalité transfrontalière. C'est dans ce contexte que le Congo avec l'appui des partenaires a pris l'engagement de renforcer les capacités de ceux qui oeuvrent dans ce secteur et partant de son système judiciaire. Ouvrant les travaux de ce séminaire, le garde des sceaux, ministre de la justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones Ange Aimé Wilfrid Bininga a



**Les magistrats congolais s'arriment à la modernité**

indiqué que cette formation est d'une nécessité cruciale, du fait qu'elle vise le renforcement des capacités des magistrats. « *Face à l'émergence de la criminalité transnationale, la coopération judiciaire internationale est essentielle pour renforcer les compétences des*

*magistrats et promouvoir une culture judiciaire commune à l'échelle mondiale* », a-t-il fait savoir.

L'ambassadeur de l'Italie au Congo Enrico Nunziata s'est félicité de l'apport de l'Italie et a estimé que la compréhension mutuelle des cadres juridiques respectifs est essentielle et nécessaire du fait que les Etats sont confrontés aux mêmes problèmes dont celui de la criminalité transnationale. De son côté, Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'Union européenne affirme que la coopération judiciaire internationale permet aux Etats de travailler ensemble pour enquêter, poursuivre et juger les auteurs des infractions quelle que soit leur localisation.

Notons que cette formation est le fruit de la coopération entre l'Italie et le Congo. Elle a été organisée par le ministère italien des Affaires étrangères et le ministère congolais de la justice. La formation a été assurée par l'université italienne Senola Superiore Sant'Anna. L'institutrice de cette formation Melvis Ndiloseh a expliqué que cette école a déjà participé à la formation des magistrats dans plusieurs pays d'Afrique. « *Au Congo, c'est le début d'une série d'activités de coopération judiciaire prévue pour 2024* », a-t-elle indiqué.

**Dim-Martie Mizère**



**PARADOXES**

**PARADOXES**

**PARADOXES**

**PARADOXES**

**PARADOXES**

### ◆ Les factures n'ont pas varié malgré les coupures intempestives d'électricité

Les jérémiades des clients de la société Energie Electriques du Congo ont sans nul doute été interprétées comme des hallucinations. Cette entreprise agit comme si l'électricité était distribuée normalement, au regard des montants des factures qui n'ont pas variés. On est en droit de se demander si les compteurs installés chez les clients tourment même pendant plusieurs jours de coupures de courant. Et pourtant ce n'est pas un secret pour personne. Les clients de cette société vivent un véritable calvaire et les vrombissements des groupes électrogènes dans les différents quartiers de la capitale congolaise sont un témoignage éloquent. La nuit Brazzaville ressemble à une ville fantôme où les bébés noirs et d'autres bandits de grand chemin qui se réjouissent de l'obscurité, opèrent sans inquiétude.

### ◆ Un ensablement profitable pour certains jeunes de Ngamakosso

La pluie qui est tombé dans la nuit du 8 au 9 mai dernier a créé, comme on pouvait s'y attendre, un ensablement au niveau de l'arrêt église à Ngamakosso, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Brazzaville. A une certaine époque,

à cet endroit, il y avait une fuite d'eau qui avait endommagé la chaussée. Certains jeunes déversaient du sable pour atténuer la pression de l'eau, afin de permettre aux usagers de passer moyennant une pièce de 100 francs. Pendant ce temps, dans la nuit, les mêmes jeunes gens revenaient sur le lieu indiqué pour enlever le sable qu'ils avaient mis pour inonder à nouveau l'endroit. Ce geste, leur permettait de reprendre le même travail le matin et continuer à faire vivre leur activité. Depuis que le boubier a été traité, ces jeunes ont été privés de leur activité. Curieusement, ils réapparaissent, chaque fois qu'il pleut, avec leur pelle en main pour enlever le sable qui obstrue la voie. Ils reprennent ainsi du service et recommencent à exiger aux conducteurs des moyens de transport en commun le droit de passage de 100 francs. Leur activité s'arrête quand les engins de la mairie de Talangaï viennent désensabler l'endroit.

### ◆ Cette parcelle n'est pas à vendre

Cette phrase est affichée sur les murs de certaines parcelles à Brazzaville pour dissuader d'éventuels acheteurs. C'est souvent après le décès du propriétaire de la parcelle que des enfants ou des proches du disparu chassent tous ceux qui y habitent. Mettant en

exécution un plan A conçu du vivant de la personne décédée. Ils commencent par griffonner des écrits dissuasifs sur le mur de la concession : « cette parcelle n'est pas à vendre ». En réalité, ces écrits menaçant ne sont qu'un leurre. Quelques mois plus tard, le plan B s'applique, c'est-à-dire, la vente graduelle du terrain par des prédateurs qui n'attendaient que la disparition de leur parent pour s'approprier ses biens. Généralement, des enfants bien élevés et qui ont réussi dans la vie, vénèrent la mémoire de leur père en sauvegardant ses biens. D'autres en font même une utilisation rationnelle pour subvenir aux besoins de la famille. Par contre, ceux qui ont fait l'école buissonnière et qui passaient pour des frondeurs aux yeux de leur papa excellent dans le bradage de ce qu'il a obtenu à la sueur de son front.

### ◆ Débat autour du genre du mot hymne

Les genres de certains mots de la langue de Molière ne sont pas toujours faciles à déterminer. C'est le cas du mot hymne qui a suscité un débat contradictoire entre des personnes dites cultivées lundi dernier dans un quartier de l'arrondissement 5 Ouenzé à Brazzaville. A ce sujet, ils ont éclaté en deux camps distincts. Les uns soutenant que le nom hymne était du genre féminin, tandis que pour les autres

ce mot était du genre masculin. Les premiers justifiaient sans aucun autre argument que le fait que l'hymne du Congo soit désigné par « La Congolaise » suffi pour déterminer que le mot est du genre féminin.

Chacun des deux camps avait pourtant raison, car le mot hymne peut être utilisé au masculin comme au féminin mais il faut cependant tenir compte du contexte. Et comme la discussion tournait autour de l'hymne national, l'un d'eux est allé chercher les dictionnaires Larousse et Robert pour faire éclater la vérité. Les deux livres définissent le mot hymne tiré du grec humnos dans ses contextes d'utilisation. Quand il s'agit du chant patriotique associé aux cérémonies publiques le mot est au masculin. C'est pour cela qu'on écrit **un** hymne national. Par contre quand il est question d'un chant latin à strophes, d'un poème religieux qui, dans la liturgie fait partie de l'office religieux, on écrit **une** hymne. Souvent les ordinateurs soulignent le féminin comme une faute. Ainsi les partisans des deux camps ont été édifiés. Comme quoi, chaque fois que nous sommes en difficulté sur le genre, l'orthographe, le contexte d'utilisation d'un mot, n'hésitons pas de consulter les dictionnaires car la langue de Jean-Baptiste Poquelin dit Molière est très complexe. □



Santé

## PLUS DE 50 MILLIONS DE VIES SAUVÉES EN AFRIQUE GRÂCE AU PROGRAMME ÉLARGI DE VACCINATION

**Les vaccins ont permis de sauver 51,2 millions de vies ces 50 dernières années dans la Région africaine. Selon un nouveau rapport de l'Organisation mondiale de la santé (Oms). Ces réalisations ont été rendues possibles grâce au Programme élargi de vaccination (Pev), une initiative de l'Oms lancée depuis 1974 dans le cadre d'un projet d'envergure mondiale visant à assurer à chaque enfant un accès équitable aux vaccins qui peuvent lui sauver la vie, indépendamment du lieu où il se trouve ou du contexte socioéconomique dans lequel il évolue.**

Ce rapport a été publié il y a quelques jours, lors du premier jour de la Semaine africaine de la vaccination et de la Semaine mondiale de la vaccination, qui se sont tenues cette année du 24 au 30 avril sur le thème «*Préservez notre avenir : humainement possible* ». Grâce au soutien continu de l'Oms, de l'Unicef et de Gavi, l'Alliance du vaccin, et de nombreux autres acteurs, la plupart des pays de la Région fournissent aujourd'hui des antigènes pour 13 maladies évitables par la vaccination, alors qu'ils n'en fournissaient que six lors de l'introduction du Pev. Des progrès notables ont été accomplis, notamment par la réduction de la mortalité due à la rougeole, avec environ 19,5 millions de décès évités au cours des 22 dernières années.

La Région a également enregistré une nette diminution

du taux de mortalité liée à la méningite, qui a baissé de 39 % entre 2000 et 2019. Le tétanos maternel et néonatal quant à lui a presque été éradiqué dans la Région. Un jalon important en matière de santé publique a été atteint lorsque la Région africaine a été déclarée exempte de poliovirus sauvage autochtone en 2022, après des années d'efforts inlassables, visant à protéger chaque enfant contre ce virus.

«*Grâce aux efforts déployés, nous sommes passés de la prévention à l'éradication des maladies, ce qui fait de l'utilisation des vaccins un succès impressionnant. Aujourd'hui, des millions de personnes sont en vie et en bonne santé grâce à la protection offerte par les vaccins* », a déclaré la directrice régionale de l'Oms pour l'Afrique, Matshidiso Moeti. «*En un demi-siècle, nous avons réalisé beaucoup*



Des gestes qui sauvent

de progrès. A présent, notre objectif est de préserver les acquis et d'accroître l'équité vaccinale afin d'en finir avec la menace que représentent les maladies évitables par la vaccination », a-t-elle assuré.

L'introduction de nouveaux vaccins, comme le tout premier vaccin contre le paludisme, et l'extension des vaccins existants, comme celui contre le virus du papillome humain, qui protège contre la principale cause du cancer du col de l'utérus, ont également permis aux générations futures d'Afrique de s'épanouir. «*Aujourd'hui,*

*nous célébrons les progrès considérables que les gouvernements et les partenaires ont réalisés dans toute l'Afrique au cours des cinquante dernières années pour faire en sorte que beaucoup plus d'enfants du continent vivent au-delà de leur cinquième anniversaire grâce à la vaccination* », a déclaré la directrice régionale de l'Unicef pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe, Mme Etleva Khadilli. Elle a appelé les dirigeants, les partenaires et les donateurs à continuer avec ces efforts pour maintenir les progrès de la vaccination dans

la Région.

Abondant dans le même sens, le directeur régional de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Gilles Fagninou, a souligné la nécessité de fournir des efforts sur la recherche et de veiller à ce que les enfants reçoivent les vaccins. En 2022, les couvertures vaccinales pour les première et troisième doses du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (Dtc1 et Dtc3), de même que la couverture vaccinale relative à la première dose du vaccin contre la rougeole (Var1) ont été estimées respectivement à 80 %, à 72 % et à 69 % dans la Région. Tous ces taux étant inférieurs à ceux observés en 2019. En 2022, seuls 13 Etats membres de la Région sur 47 ont atteint la cible mondiale fixée à 90 % pour la couverture vaccinale relative au Dtc3. Malgré ces avancées, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accélérer les progrès en vue d'atteindre les objectifs du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, une stratégie adoptée lors de l'Assemblée mondiale de la Santé de l'Oms en 2020.

Cette stratégie a pour but de réduire la mortalité et la morbidité dues aux maladies évitables par la vaccination, de garantir un accès équitable aux vaccins et de renforcer la vaccination dans le cadre des soins de santé primaires. Un cadre régional a été adopté pour la mise en œuvre du programme de vaccination.

Gulit Ngou

## LES ABRÉVIATIONS IMPACTENT LE NIVEAU DES APPRENANTS

**L'évolution technologique, notamment de la téléphonie mobile, entraîne un changement d'habitudes. De nos jours, les jeunes communiquent de plus en plus à travers des messages (SMS). Des messages qui sont écrits en abréviations. Si cette méthode permet à ces derniers de gagner en temps, elle impacte négativement le niveau des élèves en orthographe. Ce qui baisse de plus en plus leur niveau d'études.**

«*Les abréviations ne sont pas mauvaises en soi, mais la façon dont les jeunes les utilisent aujourd'hui impacte sérieusement la formation des élèves* », explique un enseignant, qui ajoute que «*cela a un impact, pas seulement sur le niveau des élèves en orthographe, mais sur la formation en général, parce que les élèves ont deux choses : l'information et la formation. L'information, c'est de venir en classe, suivre tout ce que l'enseignant va donner comme théorie par rapport à une discipline et par rapport à l'objectif qu'il s'est fixé. L'enfant maintenant, en écoutant, prend ses notes en abréviation. Mais, dans ses prises de notes, avec le progrès scientifique, technique et technologique, on*

*assiste à une déperdition qui ne dit pas son nom* ».

Certains élèves expliquent que cela leur fait vraiment gagner en temps. Ils arrivent à dire beaucoup en peu de mots. Comme le dit Gracia Malonga, un élève du CEG 28 novembre 1958, de Moukondo. «*L'abréviation me fait gagner du temps, c'est vraiment cool. Cela me permet d'écrire beaucoup de choses en peu de mots. Par exemple quand je veux dire «*Bonjour, je vais bien* », j'écris : *Bjr, J v B1*. «*Pour moi, je trouve que c'est bien. «*L'abréviation permet de prendre les notes rapidement. On a la capacité d'écrire beaucoup de choses en peu de temps* », souligne un autre.**

Si ces derniers trouvent un

intérêt positif dans cette forme, d'autres par contre refusent catégoriquement et trouvent cette forme d'écriture comme une aliénation. «*Cette forme de communication à mon avis fait que les élèves d'aujourd'hui ne maîtrisent plus l'orthographe des mots, et pire, ce sont des abréviations qui ne respectent pas les règles conventionnelles admises* ». Ils continuent en ajoutant que les apprenants utilisent parfois ces abréviations lors des devoirs. Il arrive que certains d'entre eux écrivent quelqu'un avec : *klk'un*, même si à la base les abréviations ont été faites dans le but de gagner du temps et l'espace. Les utiliser pendant les devoirs et examens est une faute et cela est interdit, disent-ils.

«*Les jeunes préfèrent se cacher derrière ces pictogrammes et abréviations, mais qu'en réalité ne savent pas écrire correctement un mot. Tout cela, parce qu'ils ne lisent pas. «*Quelle que soit la vo-**

*lonté de l'enseignant, si l'enfant va dans une autre réalité différente de celle de l'enseignant, il sera difficile qu'il se retrouve. Avec le développement de la téléphonie surtout, vous verrez aujourd'hui que les gens qui sont du même monde ou de la même génération ont les mêmes façons de compréhension. Donc c'est l'effet de la mondialisation technologique. Les abréviations sont bonnes, mais pas dans tous les cas. Il faut savoir quand, comment et pourquoi abréger. Lorsque vous prenez note pour vous-même par exemple, vous le pouvez* », déplore Amour Koudinga, un enseignant au lycée du 28 novembre 1958 de Moukondo.

«*Lorsque vous prenez note, les plus petits en âge que vous, peuvent être à vos côtés ou prendre un jour ce même cahier et lire, ils n'auront pas forcément la même compréhension que vous. Et lorsque vous vous habituez trop aux abréviations vous serez amené à faire un*

*écrit administratif comme une demande. Tout simplement parce que vous avez une autre nature de l'orthographe* ». Il arrive parfois de trouver des abréviations sur les copies des élèves lors des évaluations. Une situation qu'on ne tolère guère. Pourtant, souligne-t-on, les étudiants sont souvent sensibilisés sur cette question en classes, a expliqué un enseignant de L'institut de Management de Brazzaville (IMB).

Face à la montée en puissance du phénomène d'abréviations, favorisé par l'usage des messages ou SMS, les enseignants pensent que les autorités éducatives doivent prendre la situation à bras le corps. «*Il faut que l'autorité publique fasse de cela une priorité et son champ de bataille. L'autorité publique doit voir les avantages et les inconvénients des abréviations*», ont-ils lancé.

Dim-Martie Mizère



Journée internationale du travail

## LA CSTC S'ENGAGE À RENDRE CONFORTABLE LA VIE DES TRAVAILLEURS

**Elault Bello Bellard, le président de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC) a rassuré récemment les travailleurs congolais de son engagement à raffermir les relations multiformes avec les partenaires de son mouvement syndical, notamment les employeurs et le gouvernement, afin de rendre confortable la vie des travailleurs, gage de paix sociale à tous les niveaux.**



**Défilé des syndicalistes**

**D**ans son discours prononcé à l'occasion de la journée internationale du travail célébrée le 1er mai à Brazzaville, Elault Bello Bellard a, à cet effet indiqué que la CSTC s'efforcera à apporter les propositions sur les mesures nécessaires à prendre pour réduire autant que possible, l'inflation galopante des denrées alimentaires sur le marché, rendant la vie des populations invivable.

Pour lui, le 1er mai est une occasion d'exprimer la solidarité et d'apprécier la valeur et la noblesse du travail réalisé. «La CSTC) est une force de proposition et nous sommes déterminés à protéger ce que nous avons bâti ensemble, même si le chemin à parcourir est encore long et jonché d'embûches », a-t-il rappelé.

A l'occasion, les agents n'ont pas caché leur ressenti. Pour les uns, cette journée est une occasion au cours de

laquelle les travailleurs en général devraient se souvenir des luttes et combats menés. Parce que c'est aux travers des luttes et revendications que les travailleurs partout dans le monde entier ont obtenu cette journée. «Mes impressions ce jour ne peuvent être que bonnes, dans la mesure où la confédération a organisé un bon défilé. C'est donc l'occasion ultime pour les partenaires sociaux de s'exprimer à travers le commun des mortels », a expliqué un travailleur de l'ARPCE.

D'autres par contre estiment que cette journée est une occasion qui consiste à faire des propositions concernant l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. « La condition des travailleurs du CHU par exemple s'améliore peu à peu grâce à la tenue des assemblées et réunions. A cela, nous demandons aux autorités d'avoir une vue sur les conditions sociales des tra-

vailleurs du CHU. Ce n'est pas un secret, le CHU accumule du retard dans le paiement des salaires, on parle aujourd'hui de 3 mois d'arriérés de salaire. Si aujourd'hui, le gouvernement peut songer que cela se régularise, ce sera une bonne chose », a déclaré Aristide Awa, surveillant technique au CHU. Placé sous le thème « Résilience et travail décent : agir ensemble au sein du monde du travail pour améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale », cette thématique vise à militer pour la lutte pour un travail décent, juste et équitable.

En effet, ce défilé a regroupé plusieurs travailleurs venus de plusieurs administrations tant publiques que privées, des associations, des comités des fédérations syndicales affiliées à la confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC) et ceux évoluant dans le secteur informel. Parmi ceux qui ont défilé, on note la présence des douaniers, les agents du CHU, de l'ARPCE, de la Banque Postale du Congo, l'association AMAS, la fédération syndicale des travailleurs de la communication section SYLAC. Mais également la présence des agents de la E2C, de la LCDE, de la société de distribution d'eau Globline, sans oublier la fédération syndicale des transporteurs en commun.

Notons qu'au cours de ce défilé quelques agents de l'ARPCE ont reçu des diplômes d'encouragement de la part du président de la CSTC.

**Dim-Martie Mizère**

## HUMEUR

### QUI SONT NOS MODÈLES ?

**Q**uelles sont ces personnes qui, dans notre vie, nous servent de modèles ou de références ? Que sont-ils ces hommes et ces femmes qui nous ont marqués par leurs qualités avérées, et que l'on aimerait imiter ? Autrement, des personnes qui nous servent de sources d'inspiration, par leurs caractéristiques : leur courage, leur opiniâtreté, leur résilience.

A cette question, les réponses portent souvent sur des noms venus d'ailleurs. On entend souvent dire : « mon modèle c'est Michèle Obama », si ce n'est « Beyoncé ou Tina Turner... » Certains ont le regard tourné vers Messi, Mbappé ou Samuel Eto'o... D'autres pensent à Nelson Mandela, à Thomas Sankara ou l'actrice Katharine Hepburn... Tous se réjouissent de se définir par rapport à ces grandes figures des temps modernes. Parfois, de ces grandes figures, ils ne savent pas grand 'chose, en dehors de leur renommée.

Pourtant, nos modèles, nos références sont dans notre sillage. Ils sont à notre portée. Oui, nos premiers modèles sont à nos côtés, mais personne ne les voit. Personne ne pense à eux. Ce sont : nos parents (père, mère, oncle, frère, tante ou cousin...), ceux-là qui ont, au prix de leurs efforts et de nombreux sacrifices, nous ont fabriqués de leurs mains. Ils étaient toujours là, chaque fois qu'on avait besoin d'eux. Souvent avec des moyens insuffisants, ils nous ont donné le minimum qui nous a permis d'être à l'abri de la précarité et d'affronter les épreuves du destin.

Dans certaines familles, ce modèle c'est une mère ou une tante qui, grâce aux fruits de la vente des beignets, du manioc, des sachets d'eau glacée, qu'elle a procuré ardoises, cahiers, habits ou cachets d'aspirine à ses enfants ou neveux... Sous un soleil de plomb ou une averse, ces braves femmes ont tout subi, pour nous soutenir, sans savoir si leurs efforts seront récompensés un jour. Quelques fois, c'était en s'engageant dans des ristournes de misère que certaines d'entre elles apportaient leur contribution, pour soutenir les efforts de papa.

Quant à papa lui-même, ce combattant infatigable, il ne s'est jamais avoué vaincu par l'ampleur de sa tâche. Chez lui, aucune charge n'était impossible à transporter. Jamais. Aucune sollicitation ne pouvait le désarmer. En toutes circonstances, il était là, comme pour témoigner qu'il avait des épaules larges, suffisamment larges pour porter tous les fardeaux de sa famille. Toujours prêt à apporter la solution au moindre problème qui se posait à chacun de nous (fils, neveux ou cousins), cet homme n'avait presque pas de temps pour lui-même. Souvent, il s'endettait pour nous éviter toute détresse au sein de sa famille.

A défaut des parents biologiques, c'était soit, un oncle soit, un frère ou un cousin qui s'impliquait dans ce sacerdoce.

Face à leur devoir, ces parents de substitution n'ont jamais plié sous le poids de leurs charges. Quelques fois, il n'était qu'un ouvrier, un chauffeur ou un simple technicien de surface. Mais, sa responsabilité était énorme, son engagement sans mesure, en se donnant corps et âme au service de ses protégés. En raison de ces charges, certains tuteurs ont évité d'envisager des projets à long terme et coûteux, comme la construction d'une maison. Leur obsession étant la réussite de ses neveux, cousins et frères.

Voilà nos modèles. Ils ne le sont pas pour reproduire d'autres ouvriers, chauffeurs ou vendeuses de beignets, mais pour nous inspirer leurs qualités incontestables, notamment : leur courage, leur esprit de sacrifice, leur don de soi ; mais aussi, leur sens d'équité. Car, en eux il n'y avait aucune préférence : il n'y avait pas d'un côté, leurs propres enfants, et de l'autre, les neveux ou cousins... Tous étaient logés à la même enseigne et bénéficiaient de ce fait, de la même attention, de la même considération.

**Jules Débel**

**LE PATRIOTE**  
votre hebdomadaire  
d'informations, d'analyses  
et d'opinion dans vos  
kiosques à journaux,  
tous les lundis



Ligue européenne des champions de football

# CE SERA REAL-MADRID-BORUSSIA DORTMUND COMME BOUQUET FINAL À WEMBLEY

Ça y est, le verdict des demi-finales de la ligue européenne des champions de football vient d'être rendu. La finale opposera le 1er juin prochain au stade Wembley à Londres (Angleterre) l'éternel Real Madrid au Borussia Dortmund. Mais les demi-finales PSG Borussia Dortmund et Real Madrid-Bayern de Munich auront tenu toutes leurs promesses.



Real Madrid

Il est clair qu'il n'est pas donné à n'importe qui pour accéder en demi-finales de la plus prestigieuse compétition européenne inter-clubs. Car de la phase de groupe en demi-finales il y a dix matchs qui, à chaque fois, ont odeur de finale. Et la demi-finale ne sourit qu'aux équipes les plus endurantes, les plus compétitives et les plus ambitieuses. Ce n'est donc pas un hasard si, chaque année, on retrouve presque toujours les mêmes car mieux structurées, mieux étoffées et forcément plus performantes.

Mais, cette année, on a la surprise de trouver, à ce niveau, le Borussia Dortmund. Certes, c'est un ancien champion d'Europe mais cette année, en bundesliga, il n'est à peine que cinquième au classement à quelques journées de la fin. Voilà pourquoi la presse française, comme à son habitude, n'a pas hésité à l'enterrer devant « son » Paris Saint Germain. Depuis sa qualification, pourtant favorisée par le rouge d'Araujo, le Paris Saint Germain a été comme programmé, par la presse française, pour jouer la finale contre le Real Madrid.

Beaucoup voyaient même 2024 comme une année du Paris Saint Germain. Car Kylian Mbappé était attendu comme le messie qui devait enfin donner la coupe aux grandes oreilles à Paris avant de débarquer au Real Madrid. Mais cette presse française, visiblement, a oublié qu'elle ajoutait un poids de plus sur les épaules de son équipe chérie. De même qu'elle a perdu de vue qu'un seul doigt ne peut laver la figure.

C'est ainsi que le 1er mai

dernier en terre allemande un avertissement a été brandi à ces orgueilleux français. Victoire du représentant allemand (1-0) mais en guise d'explication, les Français ont lié cet échec au facteur chance. Car le PSG a caressé deux fois le poteau par Kylian Mbappé et Hakimi : Alors, au retour, pas de doute les filets finiront par être trouvés au Parc des Princes.

### Les dieux du football ont leur choix

Ici, c'est Paris pour dire que le Parc des Princes n'est autre qu'un enfer pour ceux des étrangers qui osent fourrer leur nez. Mais Barcelone, peu avant, avait déjà gagné là. Et donc il n'y avait plus de mythe. Mais les Parisiens continuaient de miser sur un fétiche déjà dépourvu de ses pouvoirs. Pour preuve, ils ont encore caressé deux fois le poteau sans jamais trouver la faille.

Bien au contraire Matt Hummels n'a eu besoin que d'une tête pour crucifier le pauvre Donnaruma (1-0). Un but, un seul, et Paris Saint Germain a paniqué au point de manquer totalement de lucidité, de maîtrise, d'assurance, et d'imagination. Toutes les qualités, vantées quelque temps plus tôt par une presse plutôt fanatique, se sont évanouies. Paris Saint Germain est alors redescendu sur terre pour réaliser que le football, né en Angleterre, est un jeu imprévisible. Les allemands, encore eux, ont été là pour le leur rappeler.

En fin de compte Paris Saint Germain ne jouera pas la finale promise. Car les Allemands, finalement, auront été trop forts pour eux. Comme quoi il ne

faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Le Real Madrid, une équipe d'exception

Avec la magie de la télévision, plus rien de ce qui peut se passer dans le vieux continent n'échappe aux Africains fous de foot. Tout le monde sait aussi que le Real Madrid détient le record du nombre de victoires dans la ligue européenne des champions. On sait aussi que le Real Madrid, de cette année, est une équipe vraiment taillée pour la gagne. Il est vrai qu'elle a été éliminée en coupe d'Espagne mais sur ce qu'elle montre tout au long de la présente saison, cette équipe apparaît comme un ensemble qui n'a pas de points faibles. Il semble même béni des dieux, un peu comme l'Allemagne du bon vieux temps.

Car pour l'Allemagne de l'époque tant que le sifflet final n'a pas encore retenti, un match n'est pas encore perdu. Présentement, c'est au Real Madrid que se trouve cet esprit-là. En Afrique, cela s'apparente à du fétiche mais, en réalité, c'est une affaire de foi. Car, mercredi dernier, le Real Madrid a réussi un sacré pied de nez à l'enfer



Borussia Dortmund

qui lui tendait les bras. Mais, inexplicablement, il y a eu la bourde du gardien Manuel Neuer qui a relancé le match et « l'idiotie » de Tuchel qui a sorti en même temps Hamel Moussiala et Harry Keane qui pesaient sur la défense madrilène.

Voilà qui a sauvé le Real Madrid où Carlo Ancelotti a fait preuve d'inspiration en faisant entrer Joselu l'auteur du doublé victorieux. Finalement, le Real Madrid s'impose par 2 à

1 et se qualifie après le 2 buts partout du match-aller.

Mais c'est aussi, sans doute, comme une espèce de justice car l'Allemagne, qui organise l'Euro cette année, ne méritait pas tant de placer deux équipes en finale de la ligue européenne. Car ce serait inévitablement le signe annonciateur de la prochaine victoire de la Mannschaft à l'Euro 2024.

Merlin Ebalé

## KYLIAN MPAPPÉ AU RÉAL MADRID

Kylian Mpappé, le feu follet français a officialisé jeudi dernier son départ du Paris Saint Germain, équipe dont il aura été sociétaire pendant sept ans. Le bondinois a disputé au total 305 matchs avec l'équipe parisienne et il a inscrit 255 buts et distillé 95 passes décisives. Avec le P.S.G., Kylian Mbappé a remporté six titres de champion de France et trois trophées de champion et des coupes de France.

Depuis l'As Monaco jusqu'au Paris Saint Germain, Kylian Mbappé a inscrit 42 buts en ligue européenne des champions. Mais Kylian Mbappé s'en va sans être parvenu à offrir au Paris saint Germain la coupe aux grandes oreilles. Il avait pourtant poussé vers la sortie le brésilien Neymar Junior et l'argentin Lionel Messi pour mieux régner mais les dieux de football en ont décidé autrement.





Championnat national de football ligue 1

## DE PLUS EN PLUS CHAUD DEVANT ET DERRIÈRE

**Lentement mais sûrement le temps s'écoule et, désormais, il y a deux championnats en un seul. Dans le ventre mou du classement, le plaisir est énorme de jouer les arbitres. On s'habitue tout logiquement à ce que les malheurs des uns fassent le bonheur des autres. Ainsi va le football tel qu'on l'aime.**

Car hormis le spectacle qui est produit sur l'aire de jeu, il y a aussi le suspense pour susciter l'intérêt et la passion qui sont des ingrédients nécessaires pour tirer le sport-roi vers le haut. Et si notre Congo tient à revenir à son meilleur niveau il faut bien que cette ambiance passionnante d'installe. Mais attention à ne pas se laisser endormir au point de laisser les équipes qui n'ont plus rien à perdre ni à gagner verser dans un arbitrage malsain.

Car le titre ou la deuxième place qualificative à l'Afrique doivent revenir aux candidats les plus méritants. Il s'agit donc d'éviter à tout prix la prostitution de ce qui a, jusque-là, été positivement apprécié. Il est question d'aider le football congolais à retrouver ses lettres de noblesse à travers un comportement irréprochable, qui est loin de tordre le cou à l'éthique. Il en est de même pour la course au maintien où, là aussi, les résultats peuvent être jugés sur une balance truquée.

Aussi, chaque match doit en être un, disputé dans un esprit de compétition sans calcul ni arrière-pensée. C'est en cela que nos opérateurs redeviendront de vrais compétiteurs qui

contribuent à l'épanouissement harmonieux et au développement du football congolais. L'objectif étant d'en arriver à divorcer avec l'affirmation selon laquelle le championnat congolais est d'un niveau faible. Chaque compétiteur doit s'habituer à vendre chèrement sa peau n'importe où n'importe quand devant l'adversité.

Le football congolais ne gagnera jamais rien dans la tricherie. Déjà la Fédération congolaise de football fait beaucoup à travers Ava sport Events. Ce n'est, peut-être, pas énorme mais c'est une aide non négligeable. Car même la plus belle femme ne peut offrir que ce qu'elle a.

### Une ligne droite prometteuse

La fin du championnat n'est plus loin mais rien n'est encore définitif. Il y a encore neuf points à prendre. Mais, au terme de la 22<sup>ème</sup> journée, les « Fauves » du Niari ont semblé prendre une avance consistante notamment vis-à-vis de l'As Otohô. En effet, l'AC Léopards comptait 46 pts soit quatre de plus que l'Inter-club et neuf de plus par rapport à l'As Otohô. Ce sont ces trois équipes qui, visiblement, sont concernées par la prochaine

coupe d'Afrique des clubs champions et la prochaine coupe de la confédération.

Mais ce sont les deux premières équipes au classement qui, en ce moment-là, disposaient des meilleures chances. Les positions ont-elles changé ce matin ? Il n'y a qu'à sortir vos calculatrices et à jeter le regard sur les résultats du week-end. Mais quoiqu'il en soit, il ne sera pas facile d'aller chercher Ac Léopards là-haut. On s'achemine vers de nouveaux représentants congolais sur la scène africaine. Mais l'As Otohô, surtout elle, n'a pas encore dit son dernier mot. L'autre championnat, dans ce championnat, est celui qui se déroule à la queue du classement. Et il concerne, là aussi, trois équipes à savoir As Juk, As Vegas et Fc Nathalys, soit deux équipes de Brazzaville et une de Pointe-Noire. Mais c'est la ponténégrine qui se trouve en plus mauvaise posture car elle est dernière au classement. Elle semble même irrémédiablement condamnée à la relégation alors que les deux équipes brazzavilloises luttent pour éviter les barrages. Toutefois, il y a encore neuf points en jeu et le « sans faute » est le souhait pour chacune de ces trois équipes pour espérer se sauver. Chose qui n'est pas forcément impossible mais extrêmement difficile à réaliser.

Merlin Ebalé

## RÉFLEXION

### LE DEVOIR DE RECONQUÊTE

Dans la vie, l'idéal est que chacun soit à sa place. Mais tout est si complexe que cet idéal n'est souvent qu'un rêve impossible. C'est ainsi que la plupart du temps on ne fait que s'adapter. L'essentiel étant d'apprendre à aimer accomplir correctement sa mission. Car, aujourd'hui, ce semble être le frein à l'épanouissement et au développement du sport. Il manque la conviction dans ce qui se dit au point où la réalisation sur le terrain devient complexe pour ne pas dire nulle.

Il n'y a pas si longtemps, il a été décidé de la redynamisation de l'office national des sports scolaires et universitaires (O.N.S.S.U). Car l'O.N.S.S.U est la fondation même de l'élite sportive nationale. Malheureusement, sur ce que l'on voit, le fossé demeure énorme entre ce qui se dit et qui se fait concrètement sur le terrain. Le problème c'est qu'il s'installe comme un jeu de ping-pong et les techniciens du sport montrent un doigt accusateur vers ceux des finances qui, pour leur part, n'hésitent pas à dévoiler que tout a déjà été décaissé.

Et comme il n'y a jamais d'arbitres, c'est le cercle qui se referme sans bruit. On ne sait donc jamais qui a fait quoi. Cela devient de plus en plus une

affaire d'initiés. Car mêmes les bruits suscités par les jeux africains et les jeux de la francophonie n'ont attiré l'attention d'aucun contrôleur. On vit plutôt dans une complaisance vraiment écœurante et inquiétante. A cela s'ajoute ce qui se passe autour de la mise aux normes du stade président Alphonse Massamba débat. Le paradoxe c'est que les Congolais, dans leur ensemble, ont soif de victoires. C'est un peu comme si cela relevait de la magie, du miracle, du fétiche alors qu'on ne travaille pas. Rien n'est concrètement fait pour gagner. Il a pourtant été question de la redynamisation de l'office national des sports scolaires et universitaires (O.N.S.S.U), fondation sûre de notre élite sportive.

Mais cela, finalement, n'a eu que l'air d'un prétexte pour sortir l'argent pour rien. Or le Congo, aujourd'hui, se doit de se remobiliser pour reconquérir l'honneur et la dignité, désormais perdus. Cela passe par des sacrifices, la détermination, l'audace, l'imagination, l'ambition, le sérieux et le dévouement dans le travail. Malheureusement, on persiste à naviguer en plein brouillard

Georges Engouma

FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL  
MEMBRE DE LA FIFA, DE LA CAF ET DE L'UNIFFAC

## Avis d'Appel d'Offres

N° 001/2024/FCF/24

### CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE VENTE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET UNE CAFÉTÉRIA AU SIÈGE DE LA FECOFOOT

La Fédération Congolaise de Football se propose de réaliser, sur financement Forward 3.0, la construction d'un bâtiment devant abriter un magasin de vente d'équipements sportifs et une cafétéria à son siège, situé au 02, avenue de la libération de Paris.

A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission qui se présentera en un seul lot.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux dispositions du Code des Marchés et au Manuel de Procédures de Gestion des Marchés de la Fédération Congolaise de Football.

Tout complément d'informations peut être obtenu les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00, à l'adresse suivante :

**Fédération Congolaise de Football**  
**02, rue de la libération de Paris**  
**Poto-Poto 2/Brazzaville**  
**Téléphone : (+242) 06 666 84 87**  
**Email : fecofoot@yahoo.fr**

Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté et retiré au secrétariat Général de la Fédération Congolaise de Football contre un paiement de la somme de Deux cent Cinquante Mille Francs (250.000) FCFA.

Les soumissions devront être déposées à la seule adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 26 mai 2024, à 12 heures précises.

Les soumissions reçues après le délai, en date et heure, seront rejetées.

Celles reçues dans les délais seront ouvertes en une (01) étape, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés. Le représentant mandaté doit être muni d'une procuration, afin d'être accepté en salle de dépouillement.

Les entreprises soumissionnaires seront informées des date et heure de l'ouverture des plis y afférents.

Fait à Brazzaville le 06 mai 2024



Le Secrétaire Général de la Fédération  
Congolaise de Football

Fondée en 1962

Enregistrement au Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le N° 111 111 111  
Siège Social : 02, Rue de la Libération - Centre-Ville Brazzaville RP 111 111 111 BP 111 111 111  
E-Mail : fecofoot@yahoo.fr